



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 FEVRIER 2012

CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEAU-THIERRY SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2012

La séance est ouverte à 19h sous la présidence de M. Jacques KRABAL.

M. LE MAIRE.- Je demande à Monsieur NOVAK, directeur général des services, de procéder à l'appel de mesdames et messieurs les conseillers municipaux.

(Monsieur Jean-Marie NOVAK procède à l'appel des conseillers municipaux)

Jacques KRABAL

Isabelle JACOB

Frédéric BARDOUX

Dominique DOUAY

Mohamed REZZOUKI

Sylvie LEFEVRE

Jean-Pierre DUCLOUX (absent, pouvoir à M. BARDOUX)

Françoise MAUJEAN

Bruno BEAUVOIS

Jean-Pierre BENTZ (absent, pouvoir à M. BEAUVOIS)

Félix BOKASSIA

Marie-Eve MARTELLE

Philippe PINTELON

Daniel GENDARME

Jean-François BOUTELEUX (absent, pouvoir à M. PINTELON)

Fabrice FRERE

Claudine PONDROM

Elodie LECLERCQ (absente, pouvoir à Mme LEFEVRE)

Marie-Isabelle CORDOVILLA (absente, pouvoir à Mme DOUAY)

Chantal BONNEAU

Bernard MARLIOT

Marie-Jeanne FERRAND (absente, pouvoir à Mme BONNEAU)

Monique VANDENBERGHE

Claude FILLION (absent)

Omar FENARDJI (absent)

Dominique JOURDAIN (absent)

Eric BREME

Danielle BOUVIER (absente)

Serge FONTAINE

Bruno BIANCHETTI

Jean-Marie TURPIN

Jean FLEURY-GOBERT

Alain VERCAUTEREN (absent, pouvoir à M. FLEURY-GOBERT)

M. LE MAIRE.- Je propose Mme JACOB au poste de secrétaire de séance.

(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Je propose une modification de l'ordre du jour. Je tiens à remercier le public venu nombreux par rapport à des problématiques de fermetures de classes ; nous donnerons la parole aux syndicalistes et aux parents d'élèves et avant cet aspect, je voudrais rendre hommage à un agent municipal décédé début janvier, voici quelques jours, Madame Renée CAMUS ; elle était employée à l'état-civil, c'était un agent reconnu comme quelqu'un de très disponible, elle habitait à Nesles-la-Montagne et nous a quittés dans sa 90^{ème} année.

Je voudrais aussi en profiter pour rendre hommage à Madame Josette FAYE qui nous a quittés voici quelques jours, dans l'intimité de sa famille ; elle était très engagée sur la ville, enseignante également, elle a œuvré sur le lieu de vie des Vaucrises, à l'école des Hérissons ; elle aimait ses enfants et son lieu de vie ; elle était aussi très militante dans des associations d'échanges, que cela soit avec Château-Thierry Pössneck, que ce soit avec Château-Thierry-Cisnadie ; après être partie en retraite, elle était DDEN, elle a continué de militer pour l'école ; elle a été conseillère municipale en remplacement de Monsieur AYALA, qui nous avait quittés au cours du mandat ; c'était quelque part une « hussarde de la République », pardonnez-moi de le mettre au féminin, une de ces enseignantes qui, en dehors de sa mission, militait pour la citoyenneté, tout comme son mari qui l'avait quittée quelques semaines plus tôt ; je voudrais en votre nom transmettre notre amitié aux familles respectives, leur dire que le conseil municipal pense à eux et je voudrais que l'on puisse les honorer d'une minute de silence.

(La salle, debout, observe une minute de silence)

M. LE MAIRE.- Merci à vous.

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS

Motion contre les fermetures de classes

M. LE MAIRE.- Je vous propose de suspendre le conseil municipal, en lien avec le militantisme de Josette FAYE, elle est avec nous je pense dans cette action que les parents, les enseignants, les élus mènent afin de maintenir une école de la République telle qu'elle pensait qu'elle devait être ; je demande d'interrompre le conseil municipal, afin de laisser la parole aux parents, aux délégués de parents de deux groupes scolaires, celui des Chesneaux et celui de Blanchard, qui sont aujourd'hui menacés par une fermeture de classe, et aux syndicats s'ils veulent s'exprimer.

L'an dernier, nous avons réussi à sauver la classe de l'école Place Thiers.

(La séance est suspendue à 19 heures 10 et reprise à 19 heures 15)

M. LE MAIRE.- Je demande à Bruno BEAUVOIS de faire le point sur la motion qui vous est proposée, en ajoutant, que ce soit sur l'école des Blanchard ou des Chesneaux, que ce sont des écoles classées en ZEP, (ex-ZEP, mais cela parle à tout le monde) ; c'est donc enlever des moyens à des enfants qui devraient bénéficier de plus ; après, pour l'école de la Madeleine, comme l'an dernier pour l'école des Chesneaux, les élus suivront la position du conseil d'école, pour ou contre la fusion ; j'ai bien entendu que là, c'était contre.

Concernant les collèges et lycées, la motion présentée par Bruno BEAUVOIS intègre cette dimension ; c'est moins visible, mais tout aussi nuisible, c'est un coup bas au département de l'Aisne ; le Conseil Général déjà a délibéré, je pense qu'une action est prévue dans le cadre du budget qui sera présenté lundi, pour dire que ce département doit avoir davantage de moyens ; nous avons de plus une progression démographique de plus de 1 % ; on n'est pas stupide, dans des classes où il n'y a pas d'enfant, on peut le comprendre, mais ce n'est pas le cas dans le département de l'Aisne, où il faut davantage de moyens.

M. BEAUVOIS.- Dans la motion contre la fermeture des classes, on rappelle les propos du Président de la République du 21 juin, où il énonçait « qu'il n'y aurait aucune fermeture de classe dans les écoles primaires à la rentrée 2012 » ; on ne peut que constater que sa parole n'engage que ceux qui y croient ; pour le reste, on s'aperçoit que cette année, comme les autres années, on a à nouveau une série de fermetures d'écoles et de classes : 5.700 suppressions de postes dans le 1^{er} degré et 6.550 dans le secondaire, qui découlent de la réduction des DHG. Sur notre ville, je vous rappelle qu'en 2010 et 2011, nous avons eu 3 classes fermées, et cette année, on nous annonce à nouveau 2 fermetures de classes au niveau de l'école primaire des Chesneaux et au niveau de l'école élémentaire Bois Blanchard.

Ces deux fermetures de classes viennent s'additionner à d'autres mesures dans le sud de l'Aisne, notamment avec les fermetures de RASED ; ceux qui ont étudié les systèmes éducatifs à l'international savent que la Finlande qui est cette année encore 1^{ère} ou 2^{ème}, a un système que l'on pourrait comparer à des systèmes plus puissants, qui obtiennent des résultats ; notamment en Finlande, les RASED sont proposés sur le même principe.

Le conseil municipal demande à Monsieur le Président de la République de tenir ses engagements, demande à Monsieur le Ministre de revenir sur les fermetures de postes annoncées, ainsi que sur la baisse de la dotation horaire globale (DHG), afin de défendre un enseignement de qualité, garant des valeurs républicaines, demande à Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'annuler le projet de fermeture des deux classes à Château-Thierry et réaffirme son soutien indéfectible au collectif « Combat pour l'école ».

Avez-vous des questions ?

M. LE MAIRE.- Avant de procéder au vote, avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous allons procéder au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

(La séance est suspendue à 19 heures 20 et reprise à 19 heures 21)

M. LE MAIRE.- On doit refuser cette volonté de gérer les choses de manière comptable ; la règle de la calculette ne doit pas s'appliquer de manière systématique comme cela. Merci pour cette motion à Bruno BEAUVOIS ; je vous informe qu'il y a des mouvements de grève, des manifestations qui sont prévus, le mardi 24 février à 17 heures 30 face à l'inspection primaire et le jeudi 23 février, au départ de Jean

MOULIN, pour aller à Laon ; vous êtes appelés à aller en masse, en force, et je dois dire que la communauté de communes a sollicité un entretien et la venue de Monsieur l'Inspecteur d'Académie ; elle aura lieu le 16 février en fin d'après-midi.

Monsieur TURPIN, il est dommage que le rendez-vous ait lieu à cette date, car il était prévu avec la communauté de communes une réunion sur le bilan de la communauté de communes en matière de développement économique le même soir ; on recherche une autre date, mais le 16 février, normalement, Monsieur l'Inspecteur d'Académie nouvellement arrivé dans l'Aisne devrait rencontrer les élus de la communauté de communes.

Merci de votre participation et j'appelle à la mobilisation comme l'an dernier, où on nous annonçait de funestes projets, on les a fait reculer ; on a rencontré les parents de Marigny, les parents de Jaulgonne, qui sont très motivés ; il faut que l'on « se bouge » tous, avec un écueil de taille, c'est que le calendrier va s'accélérer, et que les décisions vont être beaucoup plus rapides que l'an passé.

Merci à vous, nous comptons sur vous ; je n'ai pas souvent l'occasion de le faire, mais nous comptons sur la presse pour porter, comme elle l'a fait l'an dernier, ce débat, ce combat aussi pour l'école.

1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2011.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Il est approuvé.

2 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.

2-A – Convention d'occupation de locaux avec l'association « Village Saint-Martin ».

M. LE MAIRE.- Pas de remarque ?

(Aucune intervention)

2-B – Convention d'occupation de locaux avec l'association « Globe 21 ».

M. LE MAIRE.- Pas de question ?

(Aucune intervention)

2-C – Action en justice devant le tribunal administratif d'Amiens.

M. LE MAIRE.- C'est un mémoire en réponse contre la SCP sur le projet de construction de la CIMA, avenue de Soissons ; avez-vous des questions ?

M. TURPIN.- Tel que le document était présenté, il manquait d'informations ; vous indiquiez qu'il y avait une action devant le tribunal administratif, mais on ne savait pas à qui cela s'adressait.

Je trouve dommage que le conseil municipal en arrive aujourd'hui à se retrouver au tribunal administratif car des riverains contestent, à juste titre à mon sens, le projet tel que présenté en ce moment.

J'ai appelé Madame JACOB lundi, j'aurais souhaité que l'on puisse arrêter ce projet et cette procédure ; il n'est pas admissible que la ville se retrouve face

à des habitants qui sont de bonne foi sur le fond ; on peut discuter de la forme, mais sur le fond, ils ont raison ; ce projet ne peut pas coller tel qu'il est aujourd'hui présenté : 18 logements sur cette surface là-bas, cela ne peut fonctionner ; il n'y a pas d'entrée ni de sortie ; si l'architecte des bâtiments de France avait autorisé la sortie sur l'avenue de Soissons, on aurait pu envisager techniquement un projet comme celui-là ; l'architecte des bâtiments de France n'a pas permis la démolition de cette maison, qui est une belle maison, il a raison ; il y a peut-être un projet à faire, mais pas de cette dimension.

J'aurais souhaité que la CIMA arrête son projet, d'autant qu'elle est partenaire de la ville sur des projets bien plus importants, en particulier avenue de la République ; on a donc les moyens de se faire entendre auprès d'elle ; je demande au maire et à la première adjointe de faire pression véritablement auprès de l'aménageur pour que ce projet tel que présenté aujourd'hui soit arrêté.

De manière générale, je suis pour une densification dans la ville de projets de logements ; la ville a besoin de logements, d'habitants supplémentaires et on a les moyens dans la ville aujourd'hui de lancer des opérations d'aménagement ; on doit remplir les « dents creuses » à condition qu'une vision urbanistique tienne à l'ensemble de ces projets ; il y a peut-être à faire quelque chose, sûrement pas de cette dimension ; je dis qu'aujourd'hui les habitants ont raison, il faut les aider, car il serait fort dommageable que l'aménageur aille au bout de sa démarche auprès des habitants et fasse payer aux habitants.

C'est peut-être le projet de l'aménageur aujourd'hui, le fait de faire payer aux habitants le fait qu'ils contestent son projet ; cela serait inadmissible ; je souhaite que l'intérêt général soit préservé, c'est-à-dire que l'on puisse peut-être présenter un projet et que les intérêts des habitants soient protégés ; je vous demande instamment de revoir l'aménageur et d'étudier avec lui les modalités qui permettraient très intelligemment de retirer le projet et je suis prêt à en discuter avec vous, bien sûr.

MME JACOB.- Merci pour cette présentation étayée et juste, au fond, de la situation ; nous en avons parlé lundi et aussi avec Monsieur le Maire, et nous sommes absolument d'accord avec cela sur le fond.

Retraçons tout de même la situation si vous le voulez bien ; le PLU existe depuis 2003 et il a permis à cet endroit une construction ; un promoteur que nous ne choisissons pas, c'est un terrain privé, dépose un projet, puis un deuxième et un troisième, car nous avons été amenés à travailler longuement là-dessus, même si ce n'est pas abouti, et que l'on peut faire mieux ; croyez bien que c'était très loin de cela au départ, car le PLU, vous le savez, permet des choses d'un point de vue administratif.

M. TURPIN.- Techniquement, il autorise.

MME JACOB.- Vous le dites à juste titre ; sur la concertation avec les riverains, on est toujours perfectible effectivement, mais il y en a eu une ; il y a eu des riverains plus favorables que d'autres à ce projet, certains voulaient une entrée par ici et une sortie par-là, d'autres voulaient un recul de 5 mètres ; la discussion a eu lieu ; il est toujours regrettable, c'est vrai, que des riverains en arrivent,

pour des raisons qui sont les leurs, à attaquer leur commune, si l'on peut dire, encore qu'attaquer est un bien grand mot ; pour l'assistance qui nous écoute, poser une question au tribunal administratif est une procédure normale, quand on est un riverain et que l'on veut avoir un point de vue du droit précis sur une question d'ordre administratif ; c'est ce qui s'est passé, les riverains n'ont pas attaqué la ville sur les personnes, sur la manière de faire, mais ils veulent savoir si ce qui est accepté dans le permis signé est un droit absolu pour le promoteur ou s'il n'y a pas des défaillances car il peut toujours y en avoir.

M. TURPIN.- Ils le souhaitent car ils ne sont pas favorables au projet.

MME JACOB.- Je vais tâcher de poursuivre mon propos, Monsieur TURPIN.

Pour ce faire, ils engagent une démarche, il y a donc un mémoire en réponse, Monsieur TURPIN a pu le lire, il est disponible pour tout le monde, sinon on pourra vous le donner si vous le souhaitez, il ne s'est absolument pas positionné en faveur de la CIMA ; le mémoire en réponse s'est positionné sur des points techniques du PLU ; c'était la première chose et nous sommes sereins sur le débouché, car nous avons un service d'instruction qui essaie, autant que faire se peut, de faire les choses de manière juste ; cela ne veut pas dire forcément que le projet nous plait et qu'on applaudit des 2 mains.

Parallèlement à cela, comme me l'a demandé Monsieur TURPIN lors du précédent conseil municipal, je suis retournée vers le promoteur pour engager avec lui d'autres démarches ; il est permis de construire là, on ne revient pas là-dessus, mais on repart dans une autre concertation avec les riverains, on essaie de renouer entre le promoteur et certains riverains un dialogue qui n'est plus ; c'est vraiment une affaire de personnes, qui ne regarde pas la ville, néanmoins, on fait des efforts pour essayer de rétablir un climat et qu'il n'y ait effectivement pas d'attaque personnelle contre les castelthéodoriciens, car ce n'est pas acceptable, nous sommes d'accord.

Second point sur le projet comme il est, il faut en reparler ; j'étais au téléphone avec le promoteur 5 minutes avant le conseil municipal encore, pour le ramener sur la table des négociations ; après certaines discussions, je lui ai dit « vous avez d'autres projets, faites attention, on pourrait bien, nous aussi, réfléchir » ; il est d'accord pour en reparler et si vous voulez venir, vous êtes bienvenu, Monsieur TURPIN ; j'ai proposé à Madame YONNET en son temps de travailler sur un autre projet ; elle a fait ce qu'elle avait envie d'en faire, mais si vous voulez revenir à la table des discussions, sur le point de raccordement entre les riverains et ce promoteur, vous êtes le bienvenu ; je ne peux faire mieux en l'état actuel des choses, car on ne peut décider à la place de ceux qui ont le droit de le faire.

M. TURPIN.- Je veux bien participer pour défendre l'intérêt général et l'intérêt des riverains, et pour avoir une base claire ; ce projet ne fonctionne pas aujourd'hui, si l'on est d'accord ensemble pour diviser le projet par deux au moins, et arriver à une telle situation, je veux bien participer, mais si c'est pour, comme aujourd'hui, aider le promoteur simplement à reprendre contact avec les habitants, non ; si l'on divise par deux, on aura un projet qui tient la route, pourquoi ? Car tout est privatisé autour, il n'y a pas de quoi entrer et sortir facilement sur ce projet ; si l'on divise

le projet en masse par deux, on a de quoi rentrer dans le bâtiment, opérer une sortie par derrière, et il y a un autre avantage à cela ; c'est là où le promoteur ne fonctionne pas, s'il met sa barre de 18 logements : la maison qui est derrière est invendable ; qui va acheter aujourd'hui une maison de qualité, sur laquelle des travaux sont à faire avec derrière le jardin, à 30 mètres, un barre de 18 logements ? Personne.

Si l'on fait en revanche un projet qui tient la route, au moins que l'on divise par deux, en regardant des solutions de sortie derrière et pas sur l'avenue de Soissons, c'est un projet digne, qui remplit un terrain qui a une vocation à avoir de l'habitat, on respecte l'environnement, on travaille sur l'intérêt général ; un aménageur peut trouver là son compte, sauf si l'aménageur pense que la taille critique pour lui n'est pas suffisante, auquel cas il retire le projet et on en trouve un autre ; si c'est diviser par deux et travailler dessus, oui.

MME JACOB.- Ce serait l'objectif.

M. TURPIN.- On l'aurait ensemble, mais après, on peut ne pas gagner.

MME JACOB.- On peut partir dans cet objectif, mais la balle est dans le camp de la CIMA car il a pour lui le PLU ; si l'on entend les choses comme cela, on peut partir ainsi.

M. TURPIN.- D'accord, pas plus.

M. LE MAIRE.- C'est un dossier important, je te remercie de la vision que tu as qui te fait dire qu'il faut favoriser la construction sur la ville ; la grosse difficulté que nous rencontrons sur ce dossier et d'autres a été la généralisation du droit de construction sur ces terrains qui sont encastrés, lors de la révision du PLU ; c'était un parti pris qui se défendait et le Président de la République a d'ailleurs la même ambition ; il dit « il faut masser les constructions en centre-ville et en mettre même 30 % de plus » ; si le permis de construire est arrivé dans cette perspective, c'est qu'il correspond tout à fait au PLU.

Là-dessus, sur le fait que l'on puisse engager une négociation, et je le souhaite depuis le début, avec le promoteur, comme sur d'autres espaces, je suis tout à fait favorable ; aujourd'hui, il faut construire dans les dents creuses, au plus près des réseaux, de la voirie, et au plus près des services publics, pour éviter d'avoir l'étalement en nappe d'huile à la périphérie, sur des espaces agricoles.

Ceci étant, aujourd'hui, le PLU nous pénalise, car il suffit que le promoteur dise : « on veut respecter le PLU, rien que le PLU et toujours le PLU », et c'est fini ; la part de négociation sur d'autres projets jouera et les riverains ont eu tout à fait raison d'utiliser cette perspective judiciaire et administrative ; on a dit qu'on en avait l'habitude au conseil municipal de Château-Thierry ; j'espère que cela pourra aboutir ; s'il s'agit de réengager une négociation sur un autre projet, j'y suis tout à fait favorable.

M. TURPIN.- Le POS de l'époque, tel que conçu, je le défends ; c'est bien de densifier des endroits, il y a aussi une démarche d'environnement, il faut arrêter de laisser les villes continuer de consommer de l'espace n'importe où, etc.

M. LE MAIRE.- C'est ce que je viens de dire.

M. TURPIN.- Mais c'est difficile et cela demande une démarche urbanistique.

Il y a le même problème aux Vaucrises, sur la droite à l'entrée, il faut faire quelque chose mais pas n'importe quoi ; il faut densifier avec des limites, avoir une démarche d'urbanisme ; là c'est pareil, et je dis qu'aujourd'hui, il faut caler le projet différemment ; on peut faire des choses mais pas en densifiant à l'extrême ; il faut travailler dessus et avoir systématiquement sur ces projets une vision à long terme et d'urbanisme.

M. LE MAIRE.- On est bien d'accord là-dessus ; la systématisation, c'est comme la proposition du Président de la République : dire « 30 % en plus sur chaque terrain » est irresponsable ; cela doit se faire, on doit densifier, mais pas n'importe où, il faut le faire en fonction des situations ; on ne peut généraliser une mesure comme celle-ci : cela pose des problèmes énormes sur les fonds de parcelles et de jardins et dans le cadre du PLU qui sera proposé, nous reviendrons avec un aspect très chirurgical en maintenant cette démarche.

Sur l'avenue Jean JAURES, Mohammed REZZOUKI et Isabelle JACOB sont chargés de mener à bien une étude avec le CAUE ; il n'est pas question d'urbaniser l'ensemble de l'espace vert, comme cela a été répété, et je veux le dire avec solennité ici ; au-delà des propos, des discours tenus, des lettres que l'on dit avoir envoyé au Maire, que je n'ai jamais reçues, en revanche, j'ai sollicité à deux reprises par téléphone la personne qui s'occupe de ce dossier, du moins qui se préoccupe d'organiser les manifestations et j'ai dit « je vous attends pour venir en discuter dans ma permanence » ; je parle sous le contrôle de Monsieur GOMEZ ; on peut dire l'heure et le jour où j'ai laissé les messages ; dire que le Maire ne les reçoit pas est mensonger ; c'est pour la polémique !

Je rejoins ta proposition d'avoir un aménagement cohérent à travers l'aspect urbanistique et environnemental, qui intègre l'ensemble des problématiques de circulation, de cadre de vie et c'est ce qui sera fait à l'entrée de l'avenue Jean JAURES.

M. TURPIN.- Et maintenir la maison rue de Gerbrois vers les Vaucrises.

MME JACOB.- Bien sûr que oui.

Un dernier point plus général sur cette affaire : la politique engagée depuis 2008 sur cette question en matière de construction est volontaire pour le moins et commence à porter ses fruits, car certains statisticiens nous disent que l'on manque cruellement d'habitants, que l'on en perd. Nous avons des directeurs d'école qui sont en capacité de se rendre compte que les classes se remplissent et donc il y a de nouveaux arrivants.

Toujours est-il qu'il n'est pas entendable pour nous, même un instant, de dire que l'on arrête ces efforts de densification de l'habitat ; nous avons besoin plus que jamais, dans une situation économique avec 0 % de croissance ce trimestre, comme le dernier trimestre, et ce n'est pas terminé, de poursuivre notre effort ; il y a un besoin criant d'investissements dans le logement en accession à la propriété.

Pour rester solidaire, notre ville a besoin de mixité et de faire venir des cadres moyens, qui vont être en capacité d'absorber une part de la fiscalité, qui est indispensable à notre activité ; ne comptez pas sur nous, je le dis très tranquillement, pour arrêter les projets immobiliers ou d'aménagements ici, quels

qu'ils soient, au motif que les temps sont particuliers ; je tenais à le dire, car plusieurs personnes ont fait plus ou moins pression au service de l'aménagement urbain et ailleurs ; ne comptez surtout pas sur nous pour nous arrêter maintenant, car les habitants de Château-Thierry en ont besoin.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre remarque, j'ajoute que sur ces projets, nous avons reçu un autre promoteur pour la caserne des pompiers ; il y en a déjà un qui doit nous soumettre un projet ; nous avons plusieurs projets autour du CCAS, avenue de la République, et parmi les projets qui avancent bien, au début du mois de mars, c'est la pose de la première pierre, alors que les locaux sont bien avancés sur une partie, pour la maison Alzheimer, qui se situait sur un terrain de la ville à Brasles ; cela avance bien et ce projet nous tenait à cœur.

2-D – Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

M. LE MAIRE.- C'est un prêt de 1 M€ à 3, 5 % ; avez-vous des questions ?
(Aucune intervention)

2-E – Marchés publics - Procédure adaptée.

M. LE MAIRE.- Prestation de services informatiques avec RDWEB de Château-Thierry pour un montant situé entre 11.000 et 21.500 € ; pas de question ?
(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Des avenants concernant des travaux de réaménagement de la Rotonde, avec plusieurs entreprises ; des questions ?
(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Fourniture de documents d'imprimerie sonores et multimédias avec LE LISEUR, LUDIC à Montreuil, GUERLIN à Reims ; avez-vous des questions ?
(Aucune intervention)

M. LE MAIRE.- Les prestations de conception et impression de publications municipales avec la société HARVICH, pas de question ?
(Aucune intervention)

C'est dans le cadre de la municipalisation du service de communication avec notre collaborateur Bertrand.

Mise en scène d'un espace de médiation dédié au circuit transfrontalier des châteaux des villes du réseau Euraphis, le Casteloscope ; c'est de l'aménagement intérieur dans le cadre des travaux de réhabilitation du relais ; pas de question ?
(Aucune intervention)

Nous parlons du relais, Monsieur TURPIN et Monsieur BREME ont sollicité que l'on puisse aborder la problématique du spectacle des aigles, nous pouvons le faire à ce moment ; d'autres élus qui sont absents ce soir, hélas, avaient sollicité également des renseignements financiers sur tous les aménagements mis en œuvre sur le vieux château ; on vous a laissé les montants chiffrés de ces aménagements, afin que les choses soient très précises ; si vous souhaitez d'autres renseignements sur ces montants et la nature des travaux réalisés, nous les tenons à votre disposition également.

Avez-vous des questions par rapport à la situation de la liquidation de l'entreprise des Aigles de Beaucaire, dont je salue deux collaborateurs qui sont dans la salle ?

M. TURPIN.- Nous avons besoin de comprendre la situation d'aujourd'hui : l'entreprise, par décision du tribunal de commerce, a été mise en liquidation judiciaire le 20 janvier, que se passe-t-il aujourd'hui ?

J'ai plusieurs fois posé à l'époque la question de savoir si l'ensemble des oiseaux qui sont là-bas appartenait à l'entreprise, à la société d'exploitation des aigles ou s'il y avait uniquement la société d'exploitation et une mise à disposition des aigles ; l'entreprise a été mise en liquidation judiciaire, que se passe-t-il aujourd'hui pour ces animaux ? Ils sont encore là-haut, ils sont la propriété de qui ? Que se passe-t-il ? A qui cela appartient-il, que se passe-t-il ?

M. BEAUVOIS.- A 85-90 % ils faisaient partie de l'actif de la SARL ; seuls quelques oiseaux appartenaient en propre à Monsieur CARRERE qui est fauconnier et qui chasse au faucon ; il y avait donc quelques faucons, des buses de Harris, une dizaine d'oiseaux en propre ; mais à 85 %, en particulier les espèces qui avaient une valeur pécuniaire, ils faisaient partie de la SARL ; ils sont toujours là, car le liquidateur a fait paraître voici 3 jours un avis de reprise d'activité dans sa globalité, en demandant aux repreneurs potentiels de déposer leurs propositions pour le 15 février.

M. TURPIN.- Du rachat de l'actif ?

M. GENDARME.- De l'activité.

M. TURPIN.- Il reprend l'actif ?

M. BEAUVOIS.- C'est la vente globale de tout l'actif.

M. TURPIN.- Qui s'élève principalement aux animaux ?

M. BEAUVOIS.- Tout à fait, c'est la vente de l'actif en un seul bloc ; réponse le 15 février ; donc les oiseaux sont là jusqu'au 15 février, où il y aura un nouveau propriétaire qui fera un nouveau spectacle.

M. TURPIN.- Ils sont en liquidation sous la coupe du propriétaire actuel aujourd'hui ?

M. BEAUVOIS.- Sous la coupe du mandataire liquidateur judiciaire.

M. TURPIN.- Des gens s'occupent de ces animaux aujourd'hui ?

M. BEAUVOIS.- Tout à fait.

M. TURPIN.- Dans quel cadre ces gens compétents s'occupent de ces animaux ? Car les salariés ont été licenciés, selon des procédures classiques.

M. BEAUVOIS.- Sur les deux, un était délégué du personnel et il est toujours salarié de la société ; on a vu avec le mandataire liquidateur, il y aurait un repreneur le 16, s'il est licencié avant le 15 ...

M. TURPIN.- Ils s'occupent des animaux, dans quel cadre ? Toujours avec le liquidateur ?

M. LE MAIRE.- La note le dit de manière très claire, « en accord avec le liquidateur, la ville avance les fonds de la nourriture des aigles, dans l'attente d'un repreneur » premier point ; et deuxième point, la ville a pris en charge une partie de la rétribution dans l'attente d'un repreneur, pour que les animaux soient traités et

en même temps, il y a une partie de l'entretien du site et de l'entretien du vieux château ; c'est arrêté avec le liquidateur et on espère que le 16 février, un repreneur sera retenu par le liquidateur et la ville, car nous en avons convenu, il y a un accord.

Il y aura le montant de la reprise mais aussi la nature des animations et des spectacles proposés sur le vieux château ; c'est ce package, à la fois la reprise de l'actif mais également ce qui sera proposé, qui déterminera quelle sera l'entreprise qui reprendra le site du vieux château et les salariés qui sont ici ; cela se saura le 16 février ; comme le dit la note, il y a deux repreneurs qui sont très intéressés, qui sont réputés, reconnus comme très sérieux dans ce domaine ; nous les auditionnerons avec l'appui de l'Office de Tourisme, de l'ex-comité départemental de tourisme, avec la ferme intention qu'un spectacle reprenne cette saison.

Nous avons été particulièrement étonnés, et je veux saluer le travail fait par Bruno BEAUVOIS au cours des dernières semaines, car il a été à l'offensive et beaucoup de courriers, de mails ont été transmis à ces entreprises, par le nombre de réponses positives et de l'intérêt manifesté ; c'est tellement vrai que nous avons tout de suite deux et peut-être un troisième repreneur qui doivent venir sur le site ; c'est dû à la qualité du site, à travers les aménagements déjà réalisés et les aménagement en cours, ce qui est prévu avec le relais, l'espace de petite restauration, l'espace exposition ; l'orientation sera complètement différente de celle qui a été arrêtée ; on peut avoir commis des erreurs, je pense que Monsieur et Madame CARRERE n'ont pas été soutenus dans leur entreprise, je le redis encore une fois ici, ils n'ont perçu, eux, pour leur entreprise, aucun euro ; tu sais très bien que c'est interdit par la loi.

M. TURPIN.- Aucun euro public ou aucun euro tout court ?

M. LE MAIRE.- Aucun euro quel qu'il soit ; et je pense à Monsieur et Madame CARRERE qui sont mortifiés dans leur chair à la suite de cet échec, cela doit être très dur pour eux ; nous n'avons cessé de le dire, certains nous ont dit « l'entreprise sort de difficultés financières, elle calque son modèle économique ici sur Château-Thierry » ; certains l'ont fait savoir, hélas cela s'est mal terminé pour l'entreprise ; aujourd'hui les aménagements mis en œuvre suscitent de l'intérêt et ce sont ces aménagements qui permettent d'envisager un redéveloppement du site, avec la volonté politique forte de globaliser l'ensemble des produits touristiques mis en œuvre sur le site, que ce soit Domus Castri, l'unité archéologique et les animations ; ils nous ont même dit « on est prêt à accueillir le Festival Patrimoine Vivant » ; le projet qui sera proposé par le repreneur sera complètement différent.

Vous pouvez ne pas partager le point de vue, mais je pense que cela va faire comme à Provins ; on a cité cet exemple, on a rencontré le directeur de l'Office de Tourisme de Provins, il était très intéressé par le site également, mais sur une zone de chalandise où il y a de la concurrence, il n'avait pas forcément l'appui de son Maire ; à Provins, ce fut le même cas de figure ; après deux ans de difficultés avec une entreprise, cela a été repris par l'Office de tourisme et la municipalité et 8 ans après, ce sont 80.000 spectateurs.

Cette épreuve, car c'est une épreuve, doit nous permettre de rebondir et d'aller plus loin ; vous nous avez reproché de ne pas nous être associés à la mise

en œuvre de ce spectacle, mais je vous convie, dès que les horaires de rendez-vous de ces deux entreprises seront arrêtés, à participer à l'entretien, sans aucune difficulté ; il y a une prise de conscience de la nécessité de globaliser l'ensemble des animations, que ce soit Domus Castri ou les autres.

Pour Domus Castri, j'étais particulièrement heureux de voir qu'ils proposaient un projet d'investissement assez conséquent, avec les mêmes perspectives de financement que pour l'aménagement des aigles, aide LEADER, aide Conseil Général, aide Conseil Régional, pour des animations sur le village médiéval ; je regarderai avec attention les votes sur ce projet, car c'est copié collé ce qui a été fait pour les aigles ; Domus Castri donc est partie prenante, l'unité archéologique aussi, avec le renforcement de ce que vous aviez engagé, car ce n'est pas nous qui avons trouvé la cuisine la plus importante d'Europe ; ce sera un chantier de jeunes qui repartira au mois de juin ou juillet j'espère, et d'autres animations, tout l'été, avec ce nouveau spectacle.

Oui, nous sommes à l'offensive sur ce projet car nous y croyons ; je l'ai dit la dernière fois : Provins, au milieu de nulle part, 80.000 personnes ; ils sont capables de le faire ; c'est avoir de l'ambition que se fixer cet objectif ; c'est un objectif qui doit générer de l'attractivité, du dynamisme économique pour la ville et je le souhaite aussi pour les collaborateurs de Monsieur et Madame CARRERE, qui se sont impliqués sur le terrain et qui sont déterminés à repartir dans une aventure positive.

Vous avez une note précise avec les dépenses : un document est un relevé de factures, si vous le souhaitez, avec toutes les entreprises ; je le regrette, l'attitude est ce qu'elle est, je ne vais pas m'adresser aux absents, mais on nous a demandé le détail de ce qui s'est passé sur le vieux château en commission ; nous préparons le détail et ceux qui le demandent sont absents ; je demande de le leur transmettre.

Avez-vous d'autres questions sur les aigles ?

M. FRERE.- Est-il question que les personnes intéressées se portent acquéreur des structures en place ou alors est-ce que l'on reste propriétaire ?

M. BARDOUX.- On reste propriétaire.

M. FRERE.- Dans le cas où cela ne fonctionnerait pas encore, ce serait « ballot » de ne pas avoir vendu au repreneur et de se retrouver avec cela ; je ne suis pas certain qu'un troisième repreneur prenne le risque derrière.

M. LE MAIRE.- On pourrait nous reprocher de privatiser le vieux château ; je suis d'accord ; quels sont les aménagements ? Le coût des investissements pour les palissades, etc., vous l'avez, après cela touche le relais, la signalétique et cela reste dans le patrimoine municipal.

M. TURPIN.- Sur le spectacle des aigles, en son temps, on avait dit que c'était un bon spectacle ; nous avons été un certain nombre à aller le voir, sauf qu'il n'était pas adapté au vieux château et n'avait pas sa place dans cet endroit ; les faits nous ont donné raison ; ce spectacle était fait pour aller ailleurs, et surtout dans des lieux où l'on peut le produire toute l'année ; la saisonnalité proposée ne pouvait permettre une activité économique viable ; c'était sur Château-Thierry une activité strictement saisonnière ; on a dit aussi qu'à Provins, il y a un ensemble de

spectacles, pas que des aigles, et les gens se déplacent non pour 25 ou 30 minutes, mais pour des spectacles qui durent plus longtemps.

Que l'on soit déterminé pour défendre un projet, j'ai toujours défendu la détermination, à condition que cela soit un bon projet ; si c'est pour recommencer la même chose, cela ira encore à l'échec, c'est inévitable ; je suis pour l'aménagement du vieux château ; on soutient l'aménagement que vous faites par ailleurs, pour renforcer la structure et rendre à ce vieux château une réalité et un fonctionnement bien supérieurs à ceux d'aujourd'hui ; mais je suis aussi pour que l'on réfléchisse à peut-être autre chose que ce qui était présenté jusqu'à maintenant.

Je serais favorable à ce qu'une commission élargie soit installée, réunissant les élus, les archéologues, Domus Castri et ceux qui sont sur le vieux château, pour voir ce que l'on peut faire à cet endroit ; je ne crois pas à un spectacle d'aigles tel qu'il a été mis en place jusqu'à maintenant ; on ira à un 2^{ème} échec si c'est le même type de spectacle ; on n'est pas les seuls, on n'est pas devin, et beaucoup de gens dans la ville disaient : « cela ne fonctionnera pas » ; cela n'a pas fonctionné et cela n'a rien à avoir avec la qualité et le savoir-faire des gens.

Aujourd'hui on est coincé, on a des animaux qui sont là, il faut en tenir compte, s'en occuper, on ne peut faire autrement que salarier momentanément des spécialistes pour s'en occuper, on ne va pas les laisser mourir ni les transformer en brochettes, ce n'est pas possible ; donc, il faut s'en occuper, faire en sorte que ces animaux soient protégés, et on ne peut que souhaiter que quelqu'un les reprenne ; mais de mon point de vue, il serait bien qu'ils soient repris pour aller ailleurs car il n'y a pas la place pour ce type d'activité, alors qu'il y a de la place pour autre chose, pour animer le vieux château ; il y a des choses intéressantes à faire, qui n'ont pas été faites jusqu'à maintenant, j'en conviens, mais pas ce type de spectacle ; on est lié à une saisonnalité, on n'y peut rien, à Château-Thierry, on peut faire du spectacle de plein air à cet endroit 2 mois, 2 mois et demi ou 3 mois dans l'année, en tirant sur la corde, pas plus ; il faut donc trouver une activité qui puisse, de manière saisonnière, s'équilibrer ; si l'on met en place une nouvelle activité qui a besoin de l'année pour fonctionner, on va encore à l'échec et c'est l'évidence de penser cela.

Il faut regarder si c'est une démarche saisonnière ou pas et sinon, trouver des solutions pour que quelqu'un reprenne le matériel là où c'est jouable et où il puisse gagner sa vie.

M. LE MAIRE.- Je n'ai pas dit autre chose.

M. TURPIN.- Si, car je parle de saisonnalité.

M. BARDOUX.- Sur le spectacle, je ne suis pas d'accord sur l'analyse que tu fais, je trouve que le spectacle était de grande qualité.

M. TURPIN.- D'accord, mais il n'a pas sa place là.

M. BARDOUX.- Non, il a tout à fait sa place là ; les gens qui y sont allés plusieurs fois et qui ont amené des personnes extérieures de Château-Thierry, ont profité de l'opportunité pour visiter le château ; ce n'est pas que le week-end ; quand on voit le nombre d'entrées sur l'année, c'était une vraie fréquentation, le week-end, pendant chacune des vacances, etc. ; la difficulté est qu'un bilan a été fait

à la fin de la première saison, même si elle a été tronquée, avec les professionnels du comité départemental, et on a dit à Madame CARRERE : « faites attention, proposer un spectacle 6 jours sur 7 l'après-midi n'a pas grand sens dans un mode de fonctionnement où ce sont des gens de l'agglomération rémoise, parisienne, de Soissons, qui viennent et se déplacent sur leurs jours de congé, le week-end, les week-ends prolongés quelques fois, mais pas en semaine » ; mais ce message d'ajuster les heures d'ouverture et les charges aux besoins réels et à la fréquentation réelle, même si on a insisté beaucoup, n'a pas été entendu malheureusement ; on a poussé pour la mise en place d'un tarif famille qui manquait sur cette offre touristique, car pour une famille avec deux adultes et trois enfants, le coût était élevé, et on n'a pas été non plus entendu.

Je suis d'accord avec ce qu'a dit le maire, l'échec doit nous aider ; je crois à un spectacle d'aigles ; il y a de la place pour d'autres animations en plus de Domus Castri autour des aigles, qui sont un point d'appui. N'oubliez pas une chose importante : il faut un bouquet d'offres pour que les gens se déplacent, pas une seule mais plusieurs, et la démarche a été construite avec l'Office du Tourisme, et les aigles ont déclenché la mise en place du fameux carnet, voici un an et demi, qui permettait, après une visite des aigles, d'aller ensuite visiter une cave de champagne, le musée de l'Hôtel Dieu et le musée de Condé ; cette démarche a été rendue possible par l'arrivée des aigles, qui étaient la tête d'affiche d'une offre plus large ; on a un château étroit, c'est vrai, mais je suis persuadé qu'on a de la place pour faire d'autres animations et générer plus d'intérêt des familles et des enfants, qui sont les principaux moteurs pour ce type d'offre.

M. TURPIN.- Les aigles sont une erreur de casting à Château-Thierry, à mon avis ; il y a des coûts d'exploitation, des coûts de salariés ; il y avait cinq ou six salariés, vous imaginez ce que cela coûte sur l'année ?

M. LE MAIRE.- Ce n'est pas les aigles en tant que tels, c'est la nature de l'entreprise cela.

M. TURPIN.- Il faut bien entretenir les aigles et faire le spectacle.

M. LE MAIRE.- Il était nécessaire de générer un point fort d'animation ; il aurait fallu que le modèle économique de l'entreprise soit adapté, la voilure était trop élevée ; cela nous a servi de leçon en matière de spectacle.

Sur des éléments, je suis d'accord, mais s'il faut un bouquet de services touristiques sur le sud de l'Aisne, il faut qu'il y ait aussi des animations diversifiées sur le vieux château et c'est la direction vers laquelle nous allons.

M. BEAUVOIS.- Une réponse à plusieurs dimensions, d'abord au niveau touristique : Provins, même climat que Château-Thierry, 80.000 entrées ; un des repreneurs se trouve près de Poitiers, dans une ville de 6 000 habitants.

M. TURPIN.- Il y a le Futuroscope à côté.

M. BEAUVOIS.- On a Disney, le 1^{er} site européen, largement devant le Futuroscope. Ce site fait 23.000 entrées, il est équilibré, ils ont dégagé l'an dernier 14.000 € de bénéfices, ce qui prouve qu'ils ont un modèle économique rentable sur une zone plus petite ; mais des erreurs marketing ont été faites par Monsieur et Madame CARRERE, qui paient une très lourde addition.

Ensuite, au niveau commercial, il y aura une extension de l'offre ; les deux repreneurs proposent de ne pas faire que du rapace ; l'un fait du rapace et de la fauconnerie à cheval ; l'autre fait déjà du rapace, du perroquet, de la cigogne, du marabout, du cheval ; sur les perroquets, le film qui sort en mars, avec Jamel DEBBOUZE, ces perroquets sont dedans ; il y aura diversification de l'offre ; au niveau marketing, il faut un panel d'offres pour retenir les gens un certain temps ; on parvient à cela car en plus du spectacle d'oiseaux, de rapaces et autres, on va vers un redémarrage de la reconstitution du village de l'an mil, vers une mise en valeur des cuisines médiévales du XIII^{ème} siècle, qui sont les plus grandes d'Europe, vers la création d'un jardin médiéval en face la porte Saint-Jean.

M. TURPIN.- C'est intéressant tout cela, mais on n'a pas besoin des aigles pour le faire.

M. BEAUVOIS.- On parle d'un chantier jeunes, on a un dossier pour restaurer telle qu'elle était la porte Saint-Jean ; c'est un modèle de défense du 13^{ème} siècle étudié dans toutes les facultés spécialisées en matière de médiéval, en Angleterre comme en Allemagne ; c'est le dernier modèle encore debout d'une défense du 13^{ème} siècle ; on va recréer le pont en face de la porte Saint-Jean, sur le côté du donjon, et aménager les terrasses devant le rempart sud.

Pour qu'un projet marche, prenez n'importe quel site en France qui a une valeur historique, il faut quoi ? Il faut de la culture, de la reconstitution, il faut du spectacle, il faut que les gens puissent se mettre dans l'ambiance ; c'est ce qu'on veut proposer sur le vieux château, se mettre dans l'ambiance avec le village, le spectacle des aigles, la culture avec la reconstitution de la porte Saint-Jean, la mise en valeur des cuisines de l'an mil, avec un chantier jeunes qui va enlever les grillages et les remplacer par des fascines et par la création d'un jardin médiéval, des réflexions sur la mise en valeur de cet espace entre la porte Saint-Jean et la porte Saint-Pierre, et la mise en valeur des terrasses devant le rempart sud.

C'est tout un programme, qui ne se fera pas en une année, cela se fera en 4 ou 5 ans, pour la mise en valeur du vieux château, avec l'objectif d'être capable de pérenniser une activité spectacle et une offre culturelle et touristique autour du château, pour créer un dynamisme commercial ; qui dit touriste dit aussi que l'on sera capable de redynamiser la rue du château, le centre ville, la rue Jean de La Fontaine et réaliser la mise en valeur du chemin de ronde ; évidemment, cela se fera en 4 ou 5 ans, pas en 3 mois.

M. GENDARME.- Plein de choses me gênent dans ces allers et retours ; personne n'a la science infuse de savoir ce qui va se passer sur le vieux château, si tel ou tel spectacle prendra racine, et ce qui m'embête dans vos propos, M. TURPIN, c'est qu'avec du recul, entendre dire « nous étions contre et le constat d'aujourd'hui nous donne raison », c'est très facile ; je ne voudrais pas réentendre dans un an, s'il y avait un repreneur, que par malchance, ce spectacle ne prenne pas racine, que cela vous donne encore raison ; je pense qu'il faut prendre de la hauteur sur cet aménagement du vieux château ; un spectacle tout seul n'amènera pas la rentabilité de ce site ; il faut croire à tous les projets qui pourraient venir se greffer d'une manière, soit de mutualisation de l'espace, soit de mutualisation de divers

spectacles ; dans vos propos, ce qui gêne et me fait peur est que, dans un an, si cela ne marche pas, on entende encore ces mots.

Je crois qu'il faut que l'on « rame » tous dans le même sens ; on a bien compris que vous n'aimiez pas les aigles ; que l'on mette des canards, des lapins ou des girafes, personne ne peut spéculer sur l'avenir d'une entreprise, d'un spectacle ; il faut aussi prendre dans cette analyse le climat que l'on vit aujourd'hui ; on est dans une crise, tout le monde est frileux et personne ne saura dire, si on se lance dans quelque chose, si cela va marcher ou pas ; il faut que les uns et les autres reprennent de la hauteur ; apprenez à aller voir les aigles plus souvent, peut-être que vous les aimerez un peu plus ; je ne pense pas que c'est un problème d'aigles, mais un problème de programme complet de redynamisation du site, auquel on doit tous participer ; on ne peut pas, et cela me gêne beaucoup, entendre dire : « je vous l'avais dit voici un an que cela ne marcherait pas et voyez, j'ai raison » ; c'est la chose la plus facile à faire et je ne suis pas d'accord !

M. TURPIN.- Je vous prends au mot, il faut qu'on réfléchisse tous dites-vous, d'accord : proposons une commission municipale élargie sur laquelle on peut travailler tous ; une hypothèse lucide aujourd'hui serait de dire qu'autour du village de l'an mil, il y a des choses intéressantes à mettre en place, peu coûteuses.

M. LE MAIRE.- 70.000 €.

M. TURPIN.- On nous dit « ce n'est pas grave si le projet ne marche pas », si, car aujourd'hui, le projet c'est 370.000 €, pas à la charge de la ville, car il y a des subventions, mais c'est de la fiscalité pour les habitants de la ville ; on a dépensé 370.000 € sur ce projet.

M. GENDARME.- Vous ne pouvez pas nous reprocher d'essayer de faire quelque chose !

M. TURPIN.- Non, je ne reprocherai jamais ça, mais c'est un projet qui a coûté 370.000 € ; est-ce que la bonne conclusion ne consisterait pas à dire « cette partie ne fonctionne pas, faisons en sorte qu'on puisse gérer ce problème » ? Car il y a un problème, il y a les animaux, les gens, on ne peut plus reculer, il faut s'en occuper ; d'accord, mais faisons en sorte d'évacuer progressivement et de traiter le problème tel qu'on peut le faire, en faisant que cet actif soit cédé à des gens qui feront du spectacle dans des endroits appropriés, et à côté, il y a suffisamment d'initiatives autour du vieux château, riches, intéressantes, pour qu'on les rassemble et que cela permette aux habitants de se réapproprier le château ; après Domus Castri, plein de choses se créent sur le vieux château, le relais, la cuisine, le jardin, etc., donc allons-y !

M. BARDOUX.- Je suis content de voir que tu partages les objectifs que l'on a fixés dès le départ : animer ce vieux château qui en a besoin, qui était une grande pelouse vide où personne n'allait ; mais n'oublie pas un point, c'est que le village de l'an mil, avant que les aigles n'arrivent, avait déjà d'énormes difficultés ; la fréquentation était en baisse ; eux seuls, isolés, ne fonctionneraient jamais, ils le savaient.

Il ne s'agit pas de faire Disney Village et d'amener des girafes sur le vieux château, on n'en est pas là ; c'est un projet construit ; les travaux touchent à leur fin,

l'étape concrète sera le point d'ancrage qui manquait, le relais ; c'était une verrue sur le vieux château, les touristes qui venaient voir la ville se retournaient et voyaient un bâtiment en ruine ; c'est un point d'ancrage qui sera utilisé pour montrer le savoir-faire des archéologues et l'histoire de la ville ; c'est ce qu'on voulait mettre en avant à travers le relais.

Le deuxième point fortement demandé par les Directeur et Président de l'Office de tourisme, était d'amener sur le château de quoi se restaurer, un point d'accueil qui, le week-end et l'été, permette aux personnes qui veulent se promener d'avoir, un jour de beau temps, la possibilité d'y rester une heure et de manger une glace ; cela fait partie du projet qui va ouvrir cet été.

M. TURPIN.- Et l'accès aux personnes âgées sur le vieux château ? Aujourd'hui, elles ne peuvent y accéder en voiture, et cela pose des problèmes.

M. BARDOUX.- Le Maire l'a dit, je vais le répéter, mais les conseillers municipaux sont les bienvenus à l'audition des repreneurs potentiels qui présenteront leur projet, qui ne sera pas qu'un projet « aigles » mais un projet plus global.

M. LE MAIRE.- Par rapport aux réflexions et attentes que tu formules, l'ensemble des acteurs du site actuel se sont réunis à plusieurs reprises au cours du dernier mois ; l'unité archéologique, François BLARY, Sébastien ZIEGLER, Domus Castri, les Mélangeurs, etc. ; un comité de pilotage se réunira régulièrement pour mettre en œuvre une dynamique globale, qui manquait ; les choses se passaient, mais de manière parcellaire ; là, il faut rassembler pour avoir un vrai projet attractif.

Mais on ne s'arrête pas là, il y a aussi la volonté d'une réhabilitation et on a relancé la DRAC, car pour le patrimoine, le vieux château, c'est aussi le réhabiliter, que cela soit la tour de la Poudrière, ou la porte Saint-Jean, on a besoin du soutien financier et technique de la DRAC ; on a écrit l'an dernier, mais pas de nouvelle ; la DRAC nous dit « on n'a plus de sous » ; on harcèle la DRAC pour que le projet global puisse être mis en œuvre avec une réhabilitation lourde, phasée sur le temps, du vieux château.

Une association sera constituée, de valorisation du château, en lien avec la Fondation de France, afin de lever des fonds, comme cela a été le cas à Sedan, pour que les citoyens se réapproprient la réhabilitation du vieux château ; ce sera au moment de la fête du patrimoine ; Patrimoine Vivant remonte sur le vieux château en avril pour lancer une opération avec les Mélangeurs ; les animations seront plus denses ; il faut avoir constamment des manifestations sur le vieux château.

C'est prévu et je réitère, Michaël GOMEZ vous enverra la date, participez à l'audition et vous verrez qu'à travers les deux projets présentés, il y a bien sûr des aigles, des volatiles, mais aussi des spectacles médiévaux, tout ce qui touche au spectacle équestre et cela vaut la peine ; ces gens réussissent dans de petites communes à mobiliser du monde, ils sont dans une démarche dynamique et ont apprécié ce site ; quand tu dis que l'on a mis 370.000 €, si on ne l'avait pas fait, ils ne seraient pas si intéressés à revenir ; c'est cette démarche qui les entraîne à venir tenter l'aventure avec nous, car c'est une aventure.

Frédéric BARDOUX l'a dit, ils sont convaincus qu'il faut une autre orientation du point de vue de la définition des tarifs, que l'ancrage local soit plus fort sur la ville,

avec les écoles, les ALSH ; c'était trop compliqué de la façon dont cela s'était mis en œuvre ; pour eux, ils faisaient même la gratuité pour la commune dans laquelle ils sont.

M. TURPIN.- Serge FONTAINE et moi seront présents au moment des auditions.

M. LE MAIRE.- Très bien ; vous avez le détail des investissements réalisés ; je regrette encore une fois que ceux qui les ont sollicités avec beaucoup de véhémence ne soient pas là pour parler de ce projet. Merci à vous.

FINANCES

3 – Débat d'orientation budgétaire

M. LE MAIRE.- Frédéric BARDOUX a beaucoup travaillé avec les services et Madame POTIN, afin de transmettre des documents de qualité et de bon niveau ; Madame YONNET le disait toujours ; mais je ne sais pas si les conseillers seront persuadés des arguments avancés.

M. BARDOUX.- Vous avez dans vos pochettes le dossier de présentation du débat d'orientation budgétaire ; je ne le reprends pas, je souligne seulement les points essentiels, pour laisser le débat s'engager.

Ce n'est pas un budget que l'on vote ou des chiffres que l'on va entériner, mais un débat d'orientation budgétaire ; l'an dernier, on avait fait travailler des consultants extérieurs et le service financier à une analyse prospective ; il nous a semblé qu'il n'était pas opportun de le refaire un an plus tard. Par contre, comme la situation change assez vite, notamment sur les dotations de l'État, nous avons refait travailler le consultant de l'année dernière uniquement sur la partie dotations et recettes et on a fait une analyse prospective de l'évolution des dotations, compte tenu de l'actualité récente et de la nouvelle loi de finances.

Le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale chaque année, c'est une orientation pour informer l'assemblée du contexte budgétaire général, du contexte économique et financier, mais également du cas particulier de la commune et des perspectives pour l'exercice 2012, sachant qu'en février, nous voterons et entérinerons le budget.

Le contexte général par rapport il y a un an s'est fortement dégradé ; à l'époque où l'on faisait le débat d'orientation budgétaire, on avait l'impression que le plus gros de la crise était derrière nous, que l'on était dans une économie en recouvrement, mais la crise financière de l'été est passée par-là et on est plutôt aujourd'hui, au mieux dans une stagnation économique, au pire dans une récession temporaire, qui va durer 2 à 3 trimestres, selon les économistes ; depuis un an et depuis l'été, on assiste à nouveau à une forte hausse des matières premières, du pétrole en particulier, qui pèse sur le pouvoir d'achat des consommateurs et sur les entreprises également ; on assiste à une forte volatilité sur les marchés financiers avec la crise de la dette qui n'est pas terminée, les discussions sont encore en cours avec la Grèce actuellement ; dès la fin de l'année dernière, cela avait rendu difficile l'accès au crédit pour les entreprises, les particuliers et les collectivités, bien que

les collectivités soient plutôt considérées en général comme des débiteurs moins risqués que les autres.

Une forte hausse du chômage, qui est reparti à la hausse à partir du milieu de l'année dernière, et les mesures d'austérité prises par les Etats systématiquement depuis un an ne font qu'aggraver la crise ; prenons l'exemple de la Grèce, pour ne parler que d'elle, les économies budgétaires imposées à la Grèce sont en valeur financière moins importantes que la dégradation de leurs recettes, qui ont été consécutives à ces mesures d'austérité ; globalement, on a le sentiment que, plus on prend des mesures d'austérité, plus on engage un cercle vicieux, qui va plutôt dégrader les recettes que les améliorer.

La situation en France évolue assez vite, la prévision de croissance pour 2012 du Gouvernement était de 1,75 % ; elle a été révisée à 0,5 % pour 2012 et certains économistes pensent que l'année sera à zéro ; le chômage remonte et s'approche dangereusement des 10 % ; nous avons une hausse, un retour de l'inflation que l'on pensait jugulée, au début de l'année dernière, notamment tirée par le coût de l'énergie qui monte très fortement : 15 % sur les produits pétroliers, 7 % sur l'électricité, et entre 3 et 3,5 % pour l'alimentation ; cela pèsera aussi sur notre budget dans les charges ; stagnation des salaires, augmentation des impôts, officiellement déguisée, hausse de la TVA dont on nous dit je ne sais par quel miracle qu'elle n'aurait pas d'incidence sur les prix, et n'oublions pas la hausse des mutuelles, consécutive au premier plan d'austérité décidé l'été dernier par le gouvernement.

Un dernier point, les taux d'intérêt, ils avaient baissé jusqu'à l'été et ils sont repartis fortement à la hausse au mois de novembre, avec des pointes ; en pleine crise, le taux d'intérêt à dix ans était remonté de 2,5 à presque 4 %, ce qui est très brutal, et il est depuis très volatile ; la loi de finances a été votée le 28 décembre, elle prévoit 78 milliards de déficit budgétaire de l'Etat, ramené à 4,5 %, sachant que le pic avait été atteint en 2010 avec un déficit budgétaire de 7,7 % ; nous avons un gel en valeur des dépenses décidé par l'Etat ; le gel avait été décidé pour les collectivités voici un an et s'appliquera encore cette année. Ce gel des dépenses hors dettes et pensions a été décidé ; on est sur une contraction de l'action publique, dans une période où les besoins sociaux sont très importants, on verra l'effet concrètement que cela a sur le budget de la ville ; le gel des enveloppes de crédits représentera une baisse de 2 %, compte tenu de l'inflation orientée à la hausse ; la loi de finances a également entériné une réévaluation des bases fiscales de 1,8 %, et la mise en place pour la première fois d'un fonds de péréquation dit « horizontal », c'est-à-dire que certaines communes vont contribuer à un fonds et d'autres en tirer profit, de manière à équilibrer entre communes dites riches et communes dites moins riches, de manière à aider les communes qui sont le plus en difficulté dans leur budget ; il existe un nouvel acronyme, FPIC, on le voit pour la première fois, on sera amené à en reparler au cours des prochaines années ; c'est le fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales.

Sur le graphique suivant, vous avez l'évolution annuelle des concours de l'Etat aux collectivités ; dans les années 2005 jusqu'à 2008, c'était 2 % par an

de revalorisation des dotations de l'Etat aux collectivités ; il y a eu une baisse sensible en 2010, ce n'était plus que 1 %, et à partir de 2011, on a subi cela déjà l'année dernière, c'est le gel des concours de l'Etat aux collectivités ; il est confirmé, il avait été décidé l'année dernière pour plusieurs années et s'applique à nouveau pour 2012.

Face à ces incertitudes, le budget que l'on a souhaité mettre en place, que l'on vous proposera, sur lequel on travaille aujourd'hui encore, est un budget responsable, qui reste à l'offensive, malgré cette période d'incertitude.

Premier point, nous proposerons pour 2012 de geler à nouveau le taux de fiscalité pour la quatrième année consécutive ; il est difficile d'avoir des statistiques de la part du ministère des finances sur le nombre des communes qui ont gelé depuis 4 ans le taux d'imposition, on est dans un nombre très limité de communes en France qui depuis 4 ans ont fait ce choix politique fort ; la situation est exceptionnelle, d'autant que le contexte est particulièrement défavorable, et beaucoup de communes, sous la contrainte, sont obligées d'augmenter sensiblement leurs taux d'imposition.

Deuxième élément qui guide nos réflexions cette année : c'est la volonté de poursuivre la réduction de l'endettement ; on a réduit progressivement l'endettement depuis 2008, avec comme objectif que fin 2014, la dette de la ville soit inférieure à ce qu'elle était en 2008 ; compte tenu des difficultés de financements rencontrées (même si l'on a pu signer un emprunt avec la Caisse des Dépôts et Consignations) par les collectivités et les hôpitaux actuellement, il nous semble raisonnable de recourir moins à l'emprunt et de poursuivre la politique de cession raisonnable que l'on a mise en place, justement pour financer nos investissements.

Il est difficile de recourir à l'emprunt, nous avons la volonté de réduire le coût de la dette dans notre budget de fonctionnement car si la dette baisse, en supposant des taux stables, on aura l'intérêt de la dette payé chaque année qui sera plus faible ; depuis 2008 et jusqu'à fin 2011, nous avons réduit la dette de 2,7 M€, 17 % de baisse de l'encours de la dette, nous souhaitons poursuivre dans cette démarche en 2012 ; un graphique vous donne cela depuis 2008 ; on avait atteint 16 M€ d'endettement, en fin 2011, c'est 13,3 M€.

Sur la partie fonctionnement, les efforts de gestion mis en place depuis 2008 se poursuivent et vont s'amplifier de manière plus structurelle, avec l'objectif de maintenir l'épargne brute autour de 12 à 13 % des recettes de fonctionnement ; les recettes de fonctionnement nous permettent de dégager une épargne qui permettra ensuite de rembourser le capital de la dette et d'aider à mettre en place les investissements ; nous avons plutôt dépassé le chiffre de 12 à 13 % en 2011, et nous situons à 13 % pour 2012 ; pour le long terme, l'objectif est de se maintenir autour de ce taux de référence.

Sur les investissements, il était intéressant de reprendre le graphique historique des dépenses d'équipement faites sur la commune depuis l'année 2000 ; les niveaux d'investissements figurent, la ligne noire correspond à la moyenne sur les 8 dernières années, qui était d'un peu plus de 4 M€ en moyenne ; en 2008, 2009, 2010, 2011, le niveau d'investissement réalisé sur la ville a été très nettement

augmenté, jusqu'à atteindre son maximum en 2011, car on le verra dans le compte administratif lors du prochain conseil municipal, c'est plus de 7 M€ qui ont été réalisés et rendus possibles par la politique volontariste en 2011 ; un accroissement progressif donc, et pour 2012, il est clair que l'objectif n'est pas de maintenir un niveau aussi élevé, qui serait dans le temps difficilement supportable pour les finances de la ville ; l'objectif sera de réduire sensiblement ce niveau de dépense tout en le maintenant au-dessus de la moyenne des années précédentes et de cibler un investissement autour de 5 M€ vraisemblablement.

Quelles sont les perspectives d'évolution sur nos recettes fiscales ? Pour 2012, nous anticipons une progression d'environ 1 %, une baisse des dotations, notamment de la dotation forfaitaire, de 3 % ; c'est une des composantes essentielles de la dotation globale de fonctionnement ; nous anticipons une baisse de la dotation d'Etat à l'intérieur de l'enveloppe de la DGF, soit 90.000 € de recettes en moins pour le budget de fonctionnement.

En revanche, c'est une bonne nouvelle sur le plan financier, sur le plan de la situation de la ville en général cela l'est peut-être moins, concerne la dotation de solidarité urbaine, donnée en fonction de critères complexes et d'un classement réalisé sur les communes de plus de 10.000 habitants ; la ville monterait dans ce classement et cela permettrait de toucher une DSU supérieure à l'année dernière, d'après nos simulations, avec une progression de 70.000 €.

Je reviens sur le fonds de péréquation qui a été décidé par le Gouvernement et voté à l'Assemblée nationale ; dans le fonds de péréquation, il y a un nombre très important de règles complexes, pour permettre de définir quelles sont les communes qui contribueront à ce fonds et celles qui recevront de ce fonds ; nous savons aujourd'hui, car c'est mesuré au niveau de la communauté de communes, que la communauté de communes de Château-Thierry est considérée comme riche et va donc contribuer à ce fonds de péréquation ; nous pourrions débattre des critères retenus ; notre simulation faite avec un expert pour cette année montre qu'à l'échelle de la communauté de communes, la contribution que devra verser la communauté de communes à ce fonds en 2012 sera d'à peu près 50.000 € ; mais attention, c'est un mécanisme évolutif, car le choix de ce gouvernement est de mettre en place un fonds d'une valeur de 150 M€ ; la valeur de l'enveloppe redistribuée pèse 150 M€ en 2012 ; l'objectif est que ce fonds de péréquation monte en puissance, qu'il y ait donc une redistribution plus forte entre communes, jusqu'à atteindre 1 milliard d'€ en 2016 ; ce n'est plus la même histoire, car si les mêmes critères sont retenus pour un fonds qui pèserait 1 milliard d'€, la contribution de la communauté de communes à ce fonds serait de 360.000 € par an à partir de 2016 ; on parle de chiffres qui pèsent lourd dans un budget de fonctionnement.

L'autre mauvaise nouvelle est que d'autres critères sont mis en place pour percevoir des dotations de ce fonds de péréquation, et que ni la communauté de communes ni la ville de Château-Thierry ne rentrent dans les critères qui permettront de recevoir de ce fonds ; on sera contributeur net et on ne percevra en retour aucune recette de ce fonds de péréquation ; nous pourrions rentrer dans les détails techniques, vous avez plus de détails dans les documents remis,

vous avez des détails sur le fonctionnement du fonds de péréquation ; là, on a raisonné à l'échelle de la communauté de communes. La question ensuite qui se pose est : quel est l'impact sur le budget de la ville elle-même ? C'est ce qui compte pour nous ce soir : quel montant inscrire au budget ?

Il y a plusieurs approches proposées et rendues possibles par la loi qui iront de 0 comme charge pour la ville à 50 % du montant affiché pour 2012, selon les débats qui auront lieu au sein de la communauté de communes et les choix faits ; si un choix politique est rendu possible par la loi, nous pouvons estimer que la communauté de communes prend à sa charge l'intégralité de la dépense ou la ventile au sein des communes membres et pour la ville de Château-Thierry, cela pourrait représenter jusqu'à 25.000 € en 2012.

Pour la masse salariale, car c'est un point essentiel que l'on analyse chaque année qui doit être maîtrisé, en 2012, la masse salariale sera maîtrisée, avec une progression faible ; l'objectif est de maintenir le nombre d'agents et de contrats aidés en place en 2011 ; en cas de départ à la retraite, il y aura un remplacement dans les services où les besoins sont les plus importants ; nous anticipons également une maîtrise des dépenses courantes en maintenant la qualité des services aux usagers et nous serons sur une hausse supérieure à la hausse moyenne de l'inflation en France ; je l'ai détaillée dans le document que vous avez eu, j'ai pris l'exemple des dépenses d'énergie ; si on les globalise dans notre budget, elles pèsent 1 M€ à quelques milliers d'€ près, électricité, gaz, chauffage, si l'on cumule l'ensemble des dépenses ; l'énergie pèse aujourd'hui 1 M€ dans notre budget, il faut l'avoir en tête ; comme nous sommes au minimum sur une évolution de 5 % en 2012 des dépenses d'énergie, et attention à ce qui pourrait se passer après l'élection présidentielle, car aujourd'hui certains mettent plutôt le frein, mécaniquement, c'est 50.000 € supplémentaires sur le budget qui seront à financer ; le gaz est indexé sur le pétrole et cela montera plus.

Autre élément, les aides aux associations seront maintenues en volume et augmentées en direction des associations d'aide aux personnes.

Un dernier point, nous allons augmenter la contribution de la ville au budget annexe de la cuisine centrale pour deux raisons, à la fois une baisse de recettes légère mais qui existe, on l'a constaté en 2011, et une augmentation des produits alimentaires supérieure à la moyenne de l'inflation ; j'ajoute un 3^{ème} point, la mise en place progressive de produits bio, qui coûtent plus cher, c'est un choix politique que l'on assume, qui fera que la contribution au budget annexe cuisine sera plus importante en 2012.

Le service de la dette, c'est-à-dire les intérêts que l'on paie dans le budget de fonctionnement, est prévu stable ; on a plutôt tendance à voir ces derniers mois un retour des taux d'intérêt, un pic à la hausse, cela pèse sur nos emprunts à taux variable.

Le niveau d'investissement sera réduit par rapport à 2011 qui avait atteint un pic, mais sera supérieur à la moyenne des années 2000 à 2007, avec plusieurs projets majeurs déjà annoncés par le Maire à différentes réunions et dans la presse : la première étape de la mise à niveau du bâtiment ROTOSAC, pour accueillir

le centre technique municipal, la maîtrise d'œuvre et les premiers travaux concernant la MAFA, la mise en accessibilité de l'hôtel de ville et des travaux de voirie sur le haut de l'avenue de Soissons qui en a bien besoin ainsi que le haut de la Grande Rue qui en a tout aussi besoin, et des programmes d'embellissement et de maîtrise de l'énergie, comme nous avons pu le faire au cours des dernières années.

Les cessions seront inscrites à un niveau raisonnable, la crise n'aide pas les investisseurs à être très actifs ; aujourd'hui nous nous fixons un minimum de 1 M€ en 2012 ; s'il devait être dépassé en cours d'année, on ajusterait le budget dans une décision modificative.

Enfin, nous nous fixons comme objectif d'arriver à une dette en fin d'année 2012 située entre 12,5 et 13 M€, en baisse par rapport à la fin 2011.

Voilà pour introduire la discussion que nous aurons maintenant, les éléments que je voulais vous donner, à la fois avec des choses qui se poursuivent, des mécaniques enclenchées, une politique volontariste, notamment sur le gel des taux, un niveau élevé d'investissement, quoique moins important que l'année dernière et la volonté de la mise en place du fonds de péréquation qu'il faudra bien suivre dès la première année pour ne pas avoir de mauvaise surprise les années suivantes.

M. LE MAIRE.- Qui veut la parole ?

M. TURPIN.- Sur le contexte général, on ne peut que le partager, c'est un contexte inquiétant effectivement, d'autant plus quand on sait que 75 % des investissements publics jusqu'à maintenant sont faits par les collectivités territoriales ; sur le cadre dans lequel cela s'inscrit avec la politique de l'Etat telle qu'aujourd'hui, il y aura une baisse partout des investissements des collectivités territoriales ; voici 4 ans, l'Etat avait voulu faire une relance de l'économie par l'investissement public, avec un certain niveau d'investissement, à l'époque, on récupérait le FCTVA dans l'année, on était encouragé à dépenser plus ; aujourd'hui l'Etat revient sur cette position ; on est là dans une politique qui engendre la crise, on n'est donc pas encouragé à mettre en place aujourd'hui une politique d'investissement ; l'Etat gèle ces fonds, l'Etat va baisser sa dotation globale à l'ensemble des collectivités, et les collectivités seront en position de difficulté pour assumer leurs responsabilités en terme d'investissement aussi bien que de fonctionnement.

Le cadre général, on le partage, c'est évident ; engager maintenant un débat sur le débat d'orientation budgétaire me paraît difficile, car vous annoncez simplement quelques grandes lignes, et je ferai donc quelques commentaires.

Je constate que n'est pas cité dans vos investissements l'aménagement de la place des Etats-Unis ; je ne le regrette pas d'ailleurs, et si vous m'annoncez aujourd'hui que vous renoncez à cet investissement pour faire autre chose, nous serons d'accord ; un projet me paraissait intéressant, c'était celui de la chaufferie à bois, projet porteur lancé par la Région, il n'est pas cité.

M. BARDOUX.- On cite ce qui pèse sur les finances de la ville.

M. LE MAIRE.- C'est un débat d'orientation budgétaire, pas un inventaire à la Prévert des investissements ; parle-nous de la fiscalité, du montant d'investissement, du désendettement.

M. TURPIN.- Le niveau d'investissement sera plus faible que les années précédentes, on l'a compris, ce n'est pas de votre responsabilité, c'est un cadre général ; amener le débat d'orientation budgétaire tel que présenté aujourd'hui est compliqué, car vous donnez quelques traces simplement de ce que sera votre engagement en matière d'investissement structurant ; je réponds que je constate qu'il n'y aura pas d'investissement sur la place des Etats-Unis ; si ce projet n'est pas arrêté, est-il reporté ? L'investissement symbolique intéressant de chaufferie à bois n'est pas présent ; est-il arrêté ? Reporté ?

M. REZZOUKI.- Ce sont des projets privés.

M. TURPIN.- Il faut citer les choses, quand on met en place un débat d'orientation budgétaire ; la MAFA que je défends aujourd'hui, cela fait trois ans qu'elle est dans un état ...

M. LE MAIRE.- 3 ans ? Mais cela fait 25 ans !

M. TURPIN.- 2 ans.

M. LE MAIRE.- Tu découvres la ville ou quoi ? Cela fait 25 ans que la MAFA est dans un état déplorable ; dis-le !

M. TURPIN.- Quand on démolit quelque chose, c'est que derrière on a un projet ; vous dites que vous avez un projet sur la MAFA aujourd'hui, très bien, quel type de projet sur le plan architectural ? Car c'est un projet important et structurant sur la ville !

En dehors de cela, après ces constats en matière d'investissement, c'est limité, nous apprécions le fait que la fiscalité n'augmente pas, c'est un choix qui n'est pas simple ; cela te fais rire, mais on peut apprécier un certain nombre de choses ; je terminerai par ce que je dis toujours en matière de politique de finances locales : on vend des biens, d'accord, on permet à la ville d'équilibrer ses comptes, d'accord, d'avoir une politique d'investissement avec la vente de ces biens, mais dans deux ans la vente de ces biens s'arrêtera et la ville n'aura plus derrière de réserve pour continuer ; quand on raisonne en matière de finances locales aujourd'hui, il faut raisonner sur les finances de la ville et de la communauté de communes, c'est mon point de vue depuis tout le temps ; la marge de manœuvre n'est pas dans la ville mais dans la communauté de communes ; aujourd'hui, rien n'engage dans la communauté de communes à découvrir de nouvelles marges de manœuvre pour la suite ; j'ai regardé les engagements de la communauté de communes, 100.000 € sont prévus pour des études sur la nouvelle zone d'activités qui aujourd'hui devrait être en voie d'achèvement ; on devrait commercialiser vers des entreprises depuis trois ans de manière forte ; on devrait avoir, non pas des annonces, mais des traces, des pistes, des négociations avec de nouvelles entreprises, on n'en a pas aujourd'hui mais ce n'est pas de la responsabilité de la ville ; c'est de la responsabilité de la communauté de communes ; nous verrons au moment du débat du budget pour aller un peu plus loin.

M. FLEURY-GOBERT.- Le débat d'orientation budgétaire, c'est le premier auquel j'assiste ...

M. LE MAIRE.- Non, vous avez une longue expérience !

M. FLEURY-GOBERT.- Cela n'existait pas avant ; c'est pour moi l'occasion de parler de l'avenir, mais pas forcément sur un mode incantatoire ; j'ai quelques remarques préliminaires à vous faire.

Il faut avoir un discours clair sur l'avenir des dotations de l'Etat, car à mon sens, l'apurement de la dette de la Nation concerne, et pour longtemps encore, toutes les collectivités territoriales et locales ; cet « Etat croupion », ce « grand corps malade » pour reprendre quelques qualificatifs fleuris que celui-ci peut vous inspirer de temps en temps, mais en fonction des résultats des consultations électorales de cette année, nous savons bien qu'il pourrait redevenir vite fait et bien fait une belle Marianne on ne peut plus vigoureuse ; la crise systémique qui frappe durement notre pays nécessite que tous les acteurs publics unissent leurs efforts à tous les « étages du mille-feuilles », comme on dit ; et pour cette raison, nous souhaitons que la ville et ses habitants s'en sortent le mieux possible ; et pour cette raison, plus encore, nous avons su et nous saurons prendre nos responsabilités en soutenant les projets qui nous paraissent aller dans le bon sens ; c'est ce que nous avons toujours prôné, en adoptant une opposition constructive.

Ceci étant posé, nous constatons que vous vous engagez sur une voie raisonnable d'une maîtrise du désendettement, mais s'il vous plaît, ne gaspillez pas le bénéfice de cet engagement en contractant de nouveaux emprunts ; pour notre part, nous y veillerons, car il faut sauvegarder un niveau d'autofinancement suffisant pour se ménager quelques marges de manœuvre.

De même, la cession d'actifs nous paraît justifiée, surtout quand les dépenses liées à leur maintenance sont supérieures aux recettes, quand elles existent, mais ne perdons pas de vue non plus que ce choix atteint vite ses limites ; les dépenses de fonctionnement ne sont plus discutables, mais ne pourrait-on pas faire un effort sur les dépenses de personnel qui représentent aujourd'hui plus de 50 % du budget ? Par exemple nous proposons, dans le cadre général de la réduction de la dette de la France, de ne remplacer qu'un agent sur deux ou sur 3 qui partent en retraite.

Par ailleurs, vous ne parlez pas du GVT ; est-il intégré dans le global des charges de personnel ou est-ce un oubli volontaire ? Le GVT, c'est de la masse salariale.

Enfin, si le niveau de l'investissement apparaît satisfaisant, nous nous étonnons de l'absence d'engagement en faveur du développement économique et en particulier d'actions permettant d'attirer l'implantation de nouvelles entreprises sur le territoire de la commune, qui est la seule source d'emploi et par voie de conséquence de recettes pour la ville ; merci de votre attention.

M. BARDOUX.- Merci de vos remarques.

Globalement, le seul point sur lequel je peux répondre est technique : c'est la question du GVT dont vous avez parlé ; évidemment, il fait partie de la masse

salariale globale et du chiffrage global ; nous n'avons pas donné le détail, mais vous l'aurez, comme on le donne traditionnellement au moment du budget.

M. FLEURY-GOBERT.- J'y compte bien.

M. BARDOUX.- Vous avez engagé un débat politique qui est national, qui ne fera que se renforcer, de ce que j'ai pu entendre un certain dimanche soir sur certaines télévisions, de critiquer à nouveau les collectivités locales alors qu'elles ont mis en place et qu'elles ont depuis toujours respecté une règle d'or dans la gestion de leur budget ; nous sommes obligés chaque année de présenter un budget en équilibre ; cette critique systématique que j'entends dans l'action des collectivités locales qui seraient à montrer du doigt comme étant responsables de tous les maux, que je réentends, et qui sera à mon avis à nouveau au cœur des débats de la campagne électorale, je l'entends, mais j'ai du mal à l'accepter, vraiment ; il est clair que les collectivités locales participent très fortement à l'activité économique, on a parlé tout à l'heure de 75 %, le chiffre est on ne peut plus vrai, mais dans l'action entreprise, ces collectivités locales, dont la ville de Château-Thierry, ont des difficultés à mettre en place les budgets d'investissements, car elles ont du mal à trouver les recettes pour réaliser ces investissements ; si vous prenez les différents articles de la presse du monde ces derniers jours, vous verrez que beaucoup de collectivités locales sont obligées aujourd'hui de geler des investissements prévus de longue date, car elles ne trouvent pas les banques ou les établissements financiers pour les accompagner dans ces démarches ; le rôle de l'Etat aujourd'hui est de tout faire pour aider les collectivités à ne pas mettre fin à l'investissement, mais au contraire à le pousser ; il y a eu cette très bonne démarche voici trois ans de mise en place de décalage d'un an sur le FCTVA, la ville s'est engagée sur ce dispositif de manière très volontaire ; cela a permis de donner de la trésorerie aux collectivités ; il faut que l'Etat prenne à bras le corps ce problème de financement.

Jean-Pierre BALLIGAND disait cet après-midi qu'il manque deux milliards de recettes au minimum pour les collectivités, pour qu'elles réalisent leurs investissements cette année, et Gilles CARREZ qui dirige la commission des finances du Sénat estime le manque de financement entre 6 et 8 milliards d'€ ; ce sont des sommes très importantes ; cela paraît des chiffres très loin, mais si l'on regarde concrètement, qu'est-ce que cela veut dire ? Cela veut dire que des PME du bâtiment et des routes ne trouveront pas en 2012 le volume de commandes qu'elles avaient l'habitude d'avoir de la part des collectivités ; c'est un vrai enjeu politique ; et commencer le débat de fond en disant « c'est de la faute des collectivités s'il y a un tel déficit de l'Etat », j'ai du mal à le comprendre !

M. LE MAIRE.- Surtout quand le déficit s'est creusé depuis cinq ans ; je veux bien que l'on nous donne des leçons de gestion, mais qu'ils commencent par eux-mêmes ; la règle d'or a été plus que respectée au sein de la ville depuis 5 ans ; je partage tout à fait l'analyse de Frédéric BARDOUX ; c'est inacceptable ; on désendette la ville, l'Etat s'est endetté et de combien ?

M. BEAUVOIS.- 1.795 milliards.

M. LE MAIRE.- Et sur les 15 dernières années, 600 milliards ; et vous nous dites « serrez-vous la ceinture » ? On n'augmente pas la fiscalité, on désendette

la ville, on investit plus que jamais cela n'a été fait ; je le dis de manière tout à fait amicale, vous avez le droit de ne pas être d'accord sur les projets présentés, d'en vouloir d'autres à la place, mais que l'on analyse les chiffres ! Aujourd'hui cela fait partie des petits jeux des journalistes, de manière positive, c'est « le fast checking », la vérification des propos tenus, que cela soit le Washington Post, le Monde, Libération, ils prennent à la loupe les chiffres annoncés, ils comparent, ils critiquent, ils regardent ; je vous invite, à prendre les chiffres annoncés et à les comparer avec ce qui se présente.

Un débat d'orientation budgétaire, quand même, ce n'est pas une liste à la Prévert des investissements qui seront faits ; on les présentera dans le cadre du budget ; c'est une orientation en matière d'investissement.

Jean-Marie TURPIN a eu raison ; j'ai repris tes interventions au cours des derniers débats ; l'an dernier, il a dit « il faut une présentation sur 3 ans, jusqu'à la fin du mandat » ; c'est ce que nous avons fait et tu insistais en disant « attention par rapport aux dotations de l'Etat ». Je comprends, l'Etat est impécunieux, il n'a plus d'argent, donc les collectivités locales vont souffrir aujourd'hui, malgré ce qui nous est annoncé, 90.000 € d'un côté, 50.000 € pour la communauté de communes, on continue à ne pas augmenter la fiscalité, à désendetter la ville et investir à un niveau supérieur à ce qui a été fait les années antérieures ; j'invite les journalistes à comparer dans la strate des villes de 15 à 20.000 habitants avec ce qui se faisait antérieurement et vous diffuserez ce que vous voudrez.

Ce n'est pas un exercice facile ; certains, comme pour le débat sur les aigles, sollicitent des interventions, demandent des renseignements, on fait des économies partout, on n'a pas attendu la règle d'or, que cela soit sur les indemnités, même si l'on dit que c'est démagogique ; et je retiens ici la proposition du candidat HOLLANDE qui dit « 30 % en moins » ; on l'a fait avant qu'il ne l'annonce ; sur ce qui touche aux réceptions, regardez ; certains nous attaquent en disant « combien de réceptions ? » ; vous avez ici les chiffres, et partout, les services de la ville sont attentifs ; bien sûr, l'on peut encore faire des progrès ; mais ne nous demandez pas de vous accompagner sur la règle stupide du non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux, ce n'est pas possible ; en fonction des besoins, on a maintenu le nombre de fonctionnaires qu'a la ville de Château-Thierry ; je regrette que l'ancien Maire ne soit pas dans cette salle, il est vrai qu'il y a eu un niveau de service public très confortable pour nos concitoyens ; mais dans une problématique économique et sociale comme aujourd'hui, il faut maintenir cela ; des collectivités réduisent les horaires d'ouverture de la piscine, les horaires de la médiathèque et les ALSH ; aujourd'hui nous maintenons tous les services publics créés et nous les renforçons à l'exemple de ce qui s'est passé hier.

C'est ça le débat d'orientation budgétaire ; je regrette que celles et ceux qui nous ont posé des questions ne soient pas là, cela montre le peu de cas qu'ils font... je comprends qu'on puisse s'excuser, mais celles et ceux qui, de cette manière, ne viennent pas au conseil municipal après avoir posé des interrogations très fortes, je trouve que ce n'est pas très responsable et respectueux envers nos concitoyens, qui ne méritent pas cela.

Concernant les deux projets dont tu as fait part, nous y répondons sans gêne, Mohamed REZZOUKI l'a dit tout à l'heure concernant le réseau de chauffe : c'est un projet privé avec une DSP ; c'est un dossier brûlant, deux grands opérateurs ont répondu, ils sont là, et si tu choisis l'un tu es avec lui, c'est normal, et si tu choisis l'autre, on ira au Tribunal Administratif ; pour faire les choses équitables, justes, et faire le projet le meilleur par rapport à la problématique d'économie d'énergie à laquelle Frédéric BARDOUX est très sensible, nous avons proposé ce projet à l'ADEME ; certains dans cette salle savent ce que signifie l'ADEME ; et on va attendre ; l'ADEME viendra faire une réunion ici avec les deux candidats, mais aussi à travers les établissements qui vont l'utiliser pour les raccordables, et la proposition qu'ils feront, le choix qu'ils nous proposeront, nous le prendrons les yeux fermés et nous ne serons pas montrés du doigt pour être partisans de Véolia ou de la Lyonnaise des Eaux ; on sortira de cela et s'ils nous disent que les deux projets nécessitent d'être revus, on relancera la DSP et cela nous embêtera, car il y a de l'attente et des économies d'énergie à faire.

Sur la place des Etats-Unis, je suis content que tu puisses en parler.

M. TURPIN.- Tu as de bonnes nouvelles ?

M. LE MAIRE.- Pas du tout, je veux pour la ville que les projets soient le plus consensuels et porteurs de développement, et nous t'avons écouté ; quand les projets ont été présentés, toi et d'autres personnes nous avaient dit « c'est vraiment dommage, un projet architectural est le meilleur, il se détache, mais derrière, le projet commercial n'est pas bon, il faudrait faire aller les deux ensemble » ; Isabelle JACOB a relancé, a rencontré et demandé s'il était possible que les deux projets porteurs pour le dynamisme commercial mais aussi d'un point de vue architectural puissent être menés à bien, avec derrière, en arbitre toujours, l'architecte des bâtiments de France ; quand ces projets seront à maturation, on vous les présentera à nouveau, ils seront complètement différents je l'espère de ceux sur lesquels s'est engagée la réflexion ; ne dites pas que l'on n'écoute pas ; c'est toi-même qui nous a dit que c'était dommage et Madame JACOB depuis 6 mois travaille là-dessus ; on rencontre des dizaines de fois l'architecte des bâtiments de France ; s'ils ne sont pas d'accord, on laissera tomber, on renverra, on repartira sur une autre base, où l'on sera certain que cela puisse aller dans le sens du progrès de la ville.

Par rapport au débat d'orientation budgétaire, on verra la transcription budgétaire, mais il n'y aura pas de surprise ; pourtant, par les temps qui courent, ce qui vous est proposé... et j'ai compris un peu de gêne ... je vous remercie franchement, surtout vous qui êtes présents, pour l'intérêt que vous portez à la ville et à ses habitants, sans démagogie, comme l'a dit Monsieur FLEURY GOBERT ; c'est ce qui fait qu'un échange démocratique s'appuie sur la sincérité et la notion d'être responsable ; il n'y a pas que du jeu politique, que de faire valoir des programmes, car il y a des élections ; il y a un travail au quotidien à « se coltiner », et je remercie au moment de ce débat Frédéric BARDOUX qui suit cela à l'€ près, avec Marie POTIN, collaboratrice de haut niveau, qui passe son temps avec Jean-Marie NOVAK.

Tous ces chiffres, les résultats qui sont là, je vous invite à les vérifier, je me tourne vers Madame la journaliste : demandez-les, comparez-les, analysez-les et dites-nous après si ce n'est pas vrai.

Sur le reste, on peut être en désaccord, mais ce n'est pas important, c'est l'orientation qui est donnée et là-dessus, je vous associe, légitimement, on peut être fier des résultats financiers et fiscaux : 4 années sans augmentation de fiscalité, rendez-vous compte de ce que cela représente ; et ce n'est pas un dogme, je suis pour la fiscalité qui redistribue et que l'on prenne à ceux qui ont beaucoup ; mais avec les valeurs locatives qui sont des injustices aujourd'hui, il vaut mieux ne pas augmenter, car si l'on augmente, on génère de l'injustice supplémentaire ; j'espère qu'il y aura une vraie réforme fiscale des valeurs locatives.

Un point concernant la nouvelle péréquation également ; je veux remercier Jean-Pierre BALLIGAND avec lequel je siège à l'association des maires des petites villes de France, si nous aboutissons à cette proposition, car nous sommes pour la solidarité ; on ne peut s'élever à chaque fois qu'un système de péréquation se met en place, surtout quand on est de gauche ; il faut de la péréquation, mais je souhaiterais que les critères soient réellement des éléments qui permettent de corriger les injustices, que l'on prenne plus au département des Hauts de Seine, que l'on prenne à ceux et celles qui ont vraiment beaucoup ; le projet initial n'était pas celui-ci, ceux qui auraient été sollicités auraient été le double ; on avait préservé tous les départements riches, toutes les villes riches ; on a dû monter au créneau pour que les petites villes ne soient pas celles qui mettaient le plus au pot ; et c'est ce résultat auquel j'ai contribué ; pour ceux qui étaient au congrès des maires, cela faisait mal de voir que le Président des maires ruraux s'entendait bien avec le Président d'un autre bord, qui défendait les intérêts financiers de sa collectivité ; on a réussi ce coup de force ; certaines communes bénéficieront de ce fonds de solidarité ; ceci étant, je trouve très incohérent que la ville, par l'intermédiaire de la communauté de communes, soit étiquetée comme étant une commune riche et que d'un autre côté, les mêmes technocrates mettent en place des calculs disant que la ville de Château-Thierry est plutôt une ville pauvre, et que l'on va augmenter sa dotation de solidarité urbaine, cela se fait dans le même temps, le même moment, avec les mêmes technocrates ; que l'on m'explique ce que cela veut dire !

Château-Thierry a beaucoup de souffrance, il est injuste que l'on soit aujourd'hui pénalisé de la sorte ; je l'ai exprimé, on l'exprimera encore, on continuera de se battre, il n'y a aucune cohérence dans la façon dont sont gérées les finances publiques, je suis d'accord avec Monsieur FLEURY GOBERT.

M. TURPIN.- Le budget de la ville est l'expression de sa politique ; un débat d'orientation budgétaire doit énoncer ce que va être la politique de la ville et les choix possibles : dans ce que vous avez présenté en final, je ne parle pas du cadre dans lequel cela s'inscrit car on était d'accord, il n'y a pas d'inscrite la politique que vous allez mener de manière complète sur 2012 ; vous citez quelques grands éléments ; le fait de ne pas citer la politique sur les réseaux de chauffe, même si c'est une DSP, cela fait partie d'une politique de la ville et c'est un élément structurant qui doit être

citée, avec une stratégie qui est une DSP ; effectivement, cela ne rentre pas directement dans le budget, mais cela s'inscrit dans la politique de la ville.

Vous dites « sur la place des Etats Unis, on est en discussion », annoncez-le, peut-être que cela se passera plus tôt que prévu (je ne le souhaite pas) et cela peut se passer aussi en 2012 ; on peut annoncer les choses en 2012 ; si aujourd'hui sur la partie investissements, vous n'indiquez pas l'aménagement de la place des Etats-Unis, que vous arrivez à des solutions dans le cours de ce mandat, il faudra refaire le budget de façon différente ; annoncez-le ; c'est votre politique, on n'est peut-être pas d'accord, mais c'est celle de la majorité ; il faut le faire et c'est à partir de cela que l'on peut lancer un vrai débat.

Le cadre général dans lequel Frédéric BARDOUX a travaillé, on ne peut que le valider, les grandes tendances, on les valide : elles sont fortement contraignantes à cause de la politique de l'Etat, il y aura une baisse des investissements, c'est évident, qui restera à un niveau relativement élevé et c'est très bien pour l'ensemble des partenaires qui travaillent avec la ville, mais comment s'exprimeront ces investissements ? On ne sait pas trop, car vous n'avez pas développé cette partie ; le débat est tronqué, car il aura lieu dans deux semaines, quand on verra votre véritable programme de dépenses, et ce n'est pas aujourd'hui que cela peut avoir lieu.

M. LE MAIRE.- Je ne veux pas m'amuser à ce jeu, mais voici deux ans, tu disais l'inverse et qu'il fallait que l'on balise les choses ; là, tu demandes de détailler.

M. TURPIN.- J'ai toujours dit qu'il fallait raisonner sur des démarches prospectives sur trois ans et pas que sur une année ; c'est pourquoi il faut annoncer l'ensemble des politiques sur 3 ans que l'on va mener, pour cadrer le budget de l'année.

M. BEAUVOIS.- Le débat d'orientation budgétaire est relativement récent en législation, il date d'une dizaine d'années et il n'y a aucune règle ; on a présenté ce que la loi demande de présenter, c'est-à-dire un débat d'orientation budgétaire ; la loi l'a appelé « débat d'orientation budgétaire » et pas « annonce d'un budget de la ville » ; je suis d'accord avec toi, il faudrait modifier ce texte, transformer le débat d'orientation budgétaire en orientation de la politique générale de la ville.

Une remarque m'a un peu choqué sur le remplacement d'un fonctionnaire sur deux, car au niveau des finances publiques, on ne peut pas comparer le statut de fonctionnaire territorial avec le statut de fonctionnaire d'Etat, dont l'Etat paie la retraite ; la masse salariale de l'Etat, ce sont les actifs plus les retraités et c'est cette masse qu'il faut contrôler ; quand vous embauchez quelqu'un, si la masse continue à augmenter, si actifs et retraités augmentent, vous augmentez la masse salariale.

Pour les collectivités territoriales, c'est différent, on cotise à une Caisse de retraite et c'est elle qui paie les retraites ; quand on remplace les départs en retraite, contrairement à l'Etat, la masse salariale n'augmente pas, voire diminue, car vous avez le départ de personnes qui profitent d'augmentations indiciaires par leur ancienneté, qui sont remplacées par un jeune qui a moins d'indice d'ancienneté ;

comparer une politique salariale d'Etat avec une politique salariale de collectivité territoriale, c'est un peu facile et rapide.

M. LE MAIRE.- S'il n'y a pas d'autre remarque, il n'y a pas de vote ; nous aurons le vote du budget et cela sera intéressant ; merci à vous pour la qualité des échanges.

4 – Subventions exceptionnelles aux associations caritatives.

MME LEFEVRE.- Je suis la logique de ce qui a été énoncé, on parle de crise économique et financière, il faut aussi parler de crise sociale, au plan national : les Restos du Cœur, avec plus de 2.000 centres d'activité en France, distribuent plus de 100 millions de repas chaque année. 860.000 personnes sont accueillies par jour lors de la campagne organisée chaque hiver depuis plus de 25 ans.

La Croix Rouge lutte elle aussi contre l'exclusion et la précarité, en distribuant notamment plus de 55 millions de repas par an. Plus d'un million de personnes démunies sont aidées en France chaque année, grâce aux distributions vestimentaires, le Samu Social, les structures d'hébergement, etc.

Le Secours Populaire mène lui aussi des actions de solidarité d'urgence, basées sur l'alimentaire, le vestimentaire. Plus de 2 millions de personnes sont accueillies chaque année et ce nombre ne cesse d'augmenter.

Le Secours Catholique agit lui aussi par ses actions auprès des personnes et des familles en situation de précarité.

Pour faire suite à la délibération, je souhaite apporter des commentaires sur la vie sociale locale ; chacun d'entre nous se doit d'être attentif à ce qui se passe autour de lui ; la solidarité se met vite en place en aide alimentaire ou autre pour des pays touchés par de graves catastrophes climatiques ou tremblements de terre par exemple, mais la misère est là aussi au quotidien à côté de nous.

Les publics les plus touchés sur Château-Thierry sont les jeunes qui ne trouvent plus d'emploi, les famille monoparentales, les travailleurs dits « pauvres », qui malgré un emploi ne peuvent plus assumer leurs charges, de plus en plus de retraités qui ont travaillé toute leur vie et qui touchent une retraite de misère ; les charges de loyer, d'énergie sont lourdes, payer ses factures devient de plus en plus difficile ; 8 millions de personnes ne peuvent plus se chauffer, annonce la fondation Abbé Pierre ; se déplacer pour aller travailler coûte de plus en plus cher ; se soigner, se nourrir, qui est le deuxième besoin le plus fondamental après respirer, devient une problématique.

Depuis 1996, le CCAS est propriétaire du bâtiment au 15 avenue de la République et le partage avec les Restos du Cœur, la Croix Rouge, le Secours Populaire, le Secours Catholique ; les 5 partenaires sociaux sont liés par une convention générale d'occupation des locaux, avec quelques points particuliers concernant le fonctionnement ; par exemple, le CCAS paie le chauffage au gaz du bâtiment ; concernant l'EDF, un avenant avait été apporté en 2005, pour que les associations remboursent au CCAS les consommations réellement effectuées quant à l'utilisation des parties d'usage classique des bureaux ; la Croix Rouge est concernée, car c'était elle qui jusqu'à l'année dernière remboursait plus de 5.000 €

par an au CCAS ; en 2011, nous avons pris la responsabilité de ne pas leur demander le remboursement de ce coût, qui approche les 3.000 € au premier semestre, avec l'installation des chambres froides et des cuisines dans les ateliers.

Nous travaillons tous dans le même but, aider et protéger les familles ; avec la crise, les besoins, les demandes sont multipliés, les familles aidées le sont beaucoup plus longtemps ; ce n'est plus forcément un coup de pouce à un moment T de la vie : certaines situations ne peuvent plus s'améliorer dans le futur, par exemple les retraités.

Juste quelques chiffres pour éclairer : les Restos du Cœur, ce sont plus de 6 % de familles supplémentaires par an depuis 2009 ; sur Château-Thierry ce sont 292 familles bénéficiaires, ce qui représente à peu près 1.500 personnes ; la Croix Rouge, c'est 772 colis alimentaires d'urgence distribués en 2010, 975 en 2011 soit 26 % d'augmentation ; 492 familles, 1.500 personnes, bénéficient de l'épicerie sociale ; le Secours Populaire participe aussi à la distribution de colis d'urgence 2 fois par semaine, en complément aux autres associations ; c'est aussi le Vestiaire, le Noël des enfants, idem pour le Secours Catholique.

Pour le CCAS, les aides facultatives en 2011, c'est 64.500 €, 4.700 € de plus qu'en 2010, un tiers pour l'aide au loyer, un tiers pour l'eau, l'électricité et le gaz et de plus en plus souvent, c'est la prise en charge de l'épicerie sociale accordée par la Croix Rouge ; certains bénéficiaires ne peuvent même plus payer leur part, soit aux environs de 8 à 10 € la semaine.

Ce soir, je remercie chaleureusement toutes les personnes, bénévoles pour la plupart, qui œuvrent chaque jour pour apporter un soutien aux familles en détresse ; ce n'est pas toujours facile et évident de répondre au besoin de celui en face qui n'a plus rien, plus grand chose, qui est en grande détresse ; mais chacun tente de faire de son mieux en fonction de ses moyens humains et financiers ; merci de votre attention.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une aide exceptionnelle à ces 4 associations soit 1.000 € pour les Restos du Cœur, 500 € à la Croix Rouge, 500 € au Secours Populaire, et 500 € au Secours Catholique.

M. TURPIN.- Est-ce que le CCAS cette année présentera un budget en forte hausse avec ce que vous présentez ?

MME LEFEVRE.- Pas forcément, les aides facultatives nous font un peu peur car elles sont de plus en plus fréquentes, que ce soit chez les bailleurs publics et privés, et la plus grosse préoccupation est tout ce qui est EDF, gaz et mutuelles, avec la forte hausse de leur coût ; les personnes qui sont travailleurs pauvres et même au-dessus n'arrivent plus à assumer des mensualités de mutuelles, car pour bénéficier de la CMU, il faut être dans les minima ; les mutuelles ont fortement augmenté et on a de plus en plus d'aides aux mutuelles.

M. TURPIN.- Le CCAS sera fortement sollicité, plus que l'année précédente ?

MME LEFEVRE.- Nous avons eu 4.700 € de plus en 2011 ; en 2012, nous avons déjà tenu une commission permanente en janvier, il est vrai que l'on atteint les 350 à 400 € par dossier, alors que c'était 200 € auparavant.

M. TURPIN.- Cela devient impressionnant.

MME LEFEVRE.- C'est pourquoi on travaille en lien avec la Croix Rouge, les Restos du Cœur ; pour l'épicerie sociale, il y a une petite contribution, ce n'est pas de l'assistanat, qui est demandée aux familles et certaines familles, pour 8 € par semaine, ne peuvent pas payer ; on prend en charge et cela perdure dans le temps ; des familles qui n'assument pas en janvier, c'est de pire en pire ; si l'on a réussi à se maintenir sur 2011 et avoir des subventions supplémentaires, car on a eu des aides qui n'étaient pas apportées avant, on est en hausse et c'est la logique de tout ce que l'on voit ; c'est vraiment une crise sociale.

M. FRERE.- Est-ce que toutes les personnes percevant une aide au loyer sont passées par la procédure normale : la cellule de veille des impayés ? L'assistante sociale du bailleur, quand il y a une assistante sociale en interne ? Est-ce mis en marche avant l'aide au loyer ?

MME LEFEVRE.- La cellule de veille, c'est quand les bailleurs parlent d'engager une procédure chez un huissier ; les aides au loyer, ce sont des retards de loyer de 400 ou 500 €, pour les personnes suivies par une assistante sociale de l'UTAS ou un travailleur social du CCAS ; un dossier est proposé à la commission du CCAS avant que cela aille à la cellule de veille ; la cellule de veille, c'est déjà du contentieux ; on aide avant d'aller à la cellule de veille.

M. LE MAIRE.- Il y a aussi le FSL.

MME LEFEVRE.- Tout est engagé pour éviter d'arriver à l'expulsion locative, qui est le pire qui puisse arriver ; on fait un travail en amont, qui doit être reconnu par tous, car c'est compliqué, que ce soit à l'UTAS ou au CCAS ; les travailleurs sociaux ont de plus en plus de travail.

M. LE MAIRE.- Avez-vous d'autres remarques ?

(Aucune intervention)

MME LEFEVRE.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

5 – Subvention exceptionnelle à l'Association « Vie et Paysages ».

M. BARDOUX.- Nous proposons une subvention exceptionnelle à l'association Vie et Paysages pour lui permettre de poursuivre son action en justice contre l'implantation de l'antenne relais avenue de Soissons ; dans ce cadre, une subvention sera versée à l'association Vie et Paysages pour une valeur de 1.100 € dans le cadre du recours intenté contre Orange, pour la suite de la procédure ; avez-vous des remarques ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Pour : 27

Contre : 2 (Groupe « Droite Unie »)

TRAVAUX

6 – Règlement intérieur des consultations en procédure adaptée – Modification.

M. REZZOUKI.- C'est une modification réglementaire suite à la mise en application d'un décret concernant les consultations en procédure adaptée ; nous avons mis en place en 2008 un règlement intérieur qui permet de formaliser la consultation et particulièrement les marchés sans publicité préalable ; le tableau récapitulatif est dans les annexes, le décret d'application va modifier le seuil en deçà duquel un marché public doit être passé sans publicité ni concurrence préalable ; ce seuil passe de 4.000 à 15.000 € ; avez-vous des observations ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

PERSONNEL

7 – Contrat d'assurance des risques statutaires – Procédure de marché public.

M. BARDOUX.- C'est assez classique, nous proposons une délibération concernant le contrat d'assurance des risques statutaires des agents de la commune ; les collectivités statutairement sont leur propre assureur en matière de prestation d'assurance maladie et couverture sociale accidents du travail, elles peuvent contracter également une assurance couvrant ces risques ; pour réaliser des économies d'échelle, les collectivités ont la possibilité de confier au centre de gestion la négociation et la souscription d'un nouveau contrat, afin de mutualiser le coût de ces risques.

Il est donc proposé d'approuver le principe d'organisation, par le centre de gestion et pour le compte de la collectivité, d'une négociation globale d'un contrat collectif d'assurance pour les agents affiliés à l'IRCANTEC et à la CNRACL ; le contrat négocié sera à effet du premier janvier 2013 pour 4 ans ; c'est une négociation en 2012 et il démarrera l'année prochaine, avec un contrat par capitalisation ; le Centre de Gestion de Chauny fera cette négociation pour le compte des collectivités qui lui auront confié le principe d'organisation de cette négociation.

C'est une délibération de principe pour confier au Centre de Gestion le soin de négocier ce contrat; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

INTERCOMMUNALITE

8 – Convention avec l'USESA pour le renouvellement et l'entretien des poteaux incendie.

M. LE MAIRE.- L'USESA nous propose d'avoir une cotisation à hauteur de 1,75 € afin de remplacer et remettre en état l'ensemble des poteaux incendie de la ville ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Nous entretenons d'excellentes relations avec les collectivités et les syndicats des eaux et d'assainissement, et je cite la remise en état de la rue du Château à travers ses canalisations d'eau et d'assainissement, prévue pour 2013.

M. REZZOUKI.- Un bureau d'étude sera prévu pour mutualiser les études entre SARCT, syndicats et Château-Thierry.

M. LE MAIRE.- On fait preuve de solidarité.

9 – SIVU de la Picoterie – Adhésion de la commune de Pargny la Dhuys.

M. LE MAIRE.- Avez-vous des avis contraires ?

(Aucune intervention)

Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

10 – CCRCT – Rapport d'activités 2010.

M. LE MAIRE.- Citons la mise en place de l'aire d'accueil de camping-car, l'extension du musée du bois Belleau, les crèches et haltes garderie, les fonds de concours pour 13 communes, 2,5 M€ d'investissement dans le développement économique, la ZIR de la Moiserie et tout ce qui touche à la zone industrielle, la réhabilitation de la MAFA, etc.

Un rapport est détaillé et on avait convenu que la Présidente viendrait débattre et présenter son bilan, cela n'a pas encore pu avoir lieu ; pas de question ?

(Aucune intervention)

11 – CCRCT – Rapport d'activités 2010 du service public des transports urbains.

M. LE MAIRE.- Ce sont les chiffres de 2010, ce qui est intéressant est de noter l'explosion du service TAD avec 6 lignes virtuelles, 7.892 voyages, soit plus 20 % par rapport à ce qui était prévu ; avez-vous des questions ?

(Aucune intervention)

CULTURE

12 – Musée Jean de La Fontaine – Convention de partenariat avec le Centre Régional Livre et Lecture en Picardie

MME MAUJEAN.- Cela n'engage pas la ville financièrement ; il s'agit d'autoriser le maire à signer une convention de partenariat avec le centre régional Livre et Lecture en Picardie ; ce centre, appelé CR2L, a été missionné par le Ministère de la culture pour créer un site Internet valorisant les écrivains de Picardie ; Jean de La Fontaine a été retenu en s'appuyant sur les collections du musée ; la mise en ligne devrait être prévue pour 2012 ; c'est un projet collégial à forte valeur pédagogique ; aussi, je sollicite votre autorisation pour permettre au Maire de signer ladite convention de partenariat avec le CR2L ; vous pouvez prendre connaissance de la convention qui est en annexe.

M. FRERE.- Si c'est gratuit, il faut y aller !

MME MAUJEAN.- Nous passons au vote.

Résultats du vote :

Unanimité du Conseil municipal

M. LE MAIRE.- Nous arrivons au terme des questions inscrites à l'ordre du jour, avez-vous des questions à exprimer ou poser ?

(Aucune intervention)

Merci aux uns et aux autres de la qualité de ces débats et de l'état d'esprit dans lequel ils se sont déroulés ; même si l'on peut avoir des points de désaccord, quand la démocratie est en musique, quand cela se fait dans la sincérité, comme cela s'est fait ce soir ... mais je regrette que certains de nos collègues n'aient pas eu la délicatesse de s'excuser.

(La séance est levée à 21 heures 35)

Le Maire,

Jacques KRABAL

La Secrétaire de Séance,

Isabelle JACOB

SOMMAIRE

QUESTIONS DIVERSES ET INFORMATIONS	3
Motion contre les fermetures de classes	3
1 – Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 29 novembre 2011.....	5
2 – DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT.	5
2-A – Convention d'occupation de locaux avec l'association « Village Saint-Martin ». .	5
2-B – Convention d'occupation de locaux avec l'association « Globe 21 ».	5
2-C – Action en justice devant le tribunal administratif d'Amiens.....	5
2-D – Emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.	10
2-E – Marchés publics, procédure adaptée.....	10
FINANCES.....	19
3 – Débat d'orientation budgétaire	19
4 – Subventions exceptionnelles aux associations caritatives	32
5 – Subvention exceptionnelle à l'Association « Vie et Paysages ».	34
TRAVAUX.....	34
6 – Règlement intérieur des consultations en procédure adaptée – Modification.	35
PERSONNEL.....	35
7 – Contrat d'assurance des risques statutaires – Procédure de marché public.....	35
INTERCOMMUNALITE	35
8 – Convention avec l'USESA pour l'entretien des poteaux incendie.....	36
9 – SIVU de la Picoterie – Adhésion de la commune de Pargny la Dhuys.....	36
10 – CCRCT – Rapport d'activités 2010.	36
11 – CCRCT – Rapport d'activités 2010 du service public des transports urbains.	36
CULTURE.....	37
12 – Musée Jean de La Fontaine – Convention de partenariat avec le CR2L	37